

Tome 1 : Rapport de Présentation

I II III IV V VI VII VIII IX

PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

*SCoT approuvé en Comité Syndical
le 3 mars 2014*

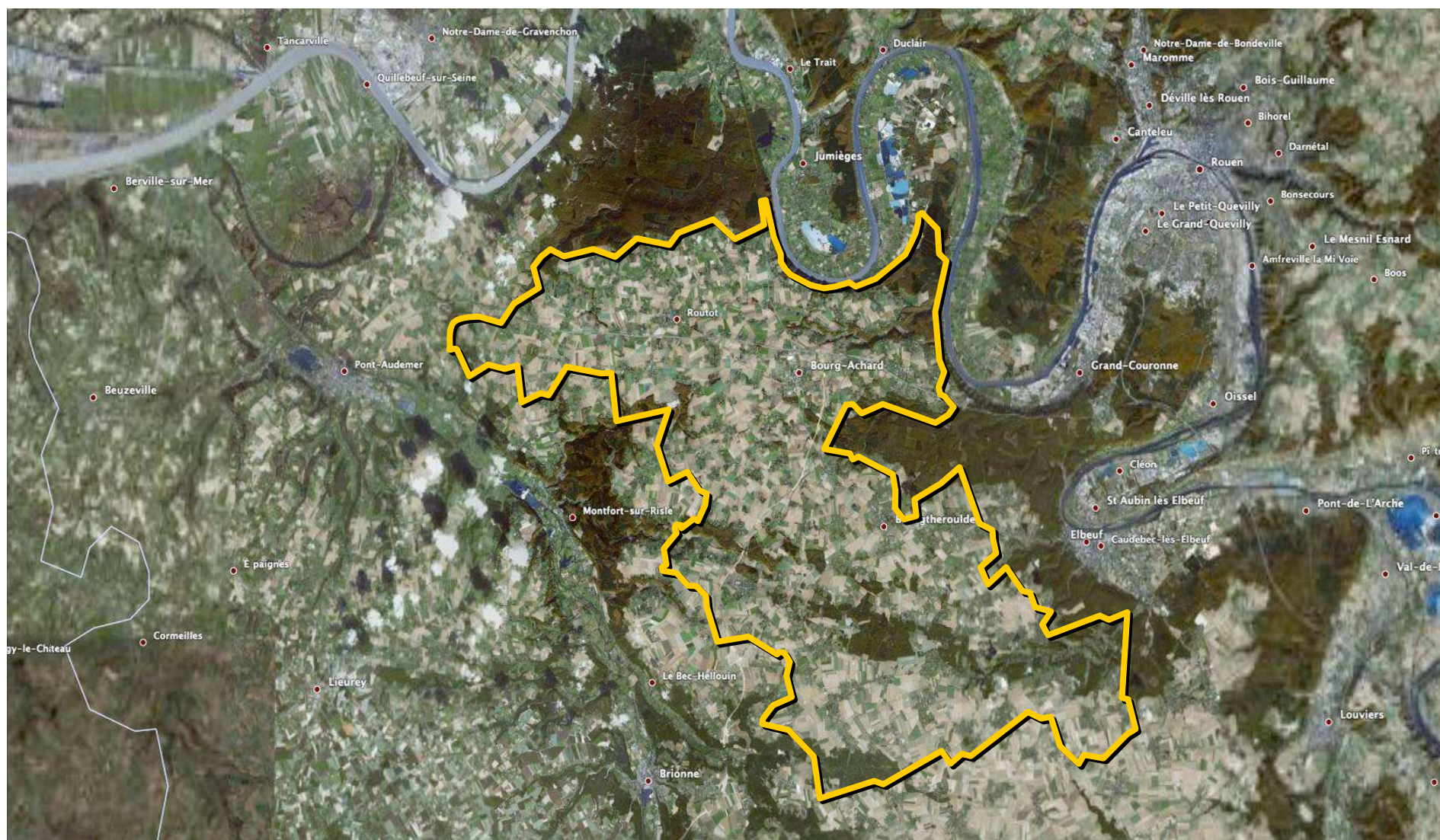


Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :



Sommaire

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE	14
▢ UN DEVELOPPEMENT NON NEGLIGEABLE EN LIMITE D'UNE AGGLO-MERATION A LA CROISSANCE FAIBLE.....	14
▢ UN TERRITOIRE MARQUE PAR LA CROISSANCE RESIDENTIELLE, MAIS UN TERRITOIRE RURAL..	23
▢ UN TERRITOIRE OUVERT, MAIS UNE PROXIMITE CONTRARIEE.....	29
SECONDE PARTIE	35
▢ LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE	35
▢ LES EVOLUTIONS RECENTES ET LES BESOINS	38
▢ LES MUTATIONS EN COURS ET LES OBJECTIFS DU SCOT.....	41
POST-FACE.....	45
TROISIEME PARTIE : FICHES THEMATIQUES	46
▢ FICHE 1 : ÉVOLUTIONS ET PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES.....	46
▢ FICHE 2 : ÉVOLUTIONS ET PREVISIONS SOCIO-ECONOMIQUES.....	66
▢ FICHE 3 : HABITAT ET LOGEMENT.....	131
▢ FICHE 4 : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	153
▢ FICHE 5 : ÉQUIPEMENTS ET SERVICES.....	188
▢ FICHE 6 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE	226



Le Pays du Roumois dans son environnement, entre vallée de la Seine et vallée de la Risle...

Avant-propos

▣ La structure du diagnostic

Le présent diagnostic du SCOT du Pays du Roumois vise avant tout :

- à expliciter les « **tendances lourdes** » d'évolution du territoire,
- à tirer de ces tendances des **conclusions** et à définir des **enjeux** à l'échelle du SCOT,

afin de constituer une base partagée par tous les acteurs du territoire pour l'ensemble du processus d'élaboration du SCOT, et, en particulier, pour la phase prospective qui visera à mettre en évidence des scénarios d'évolution du territoire à long terme.

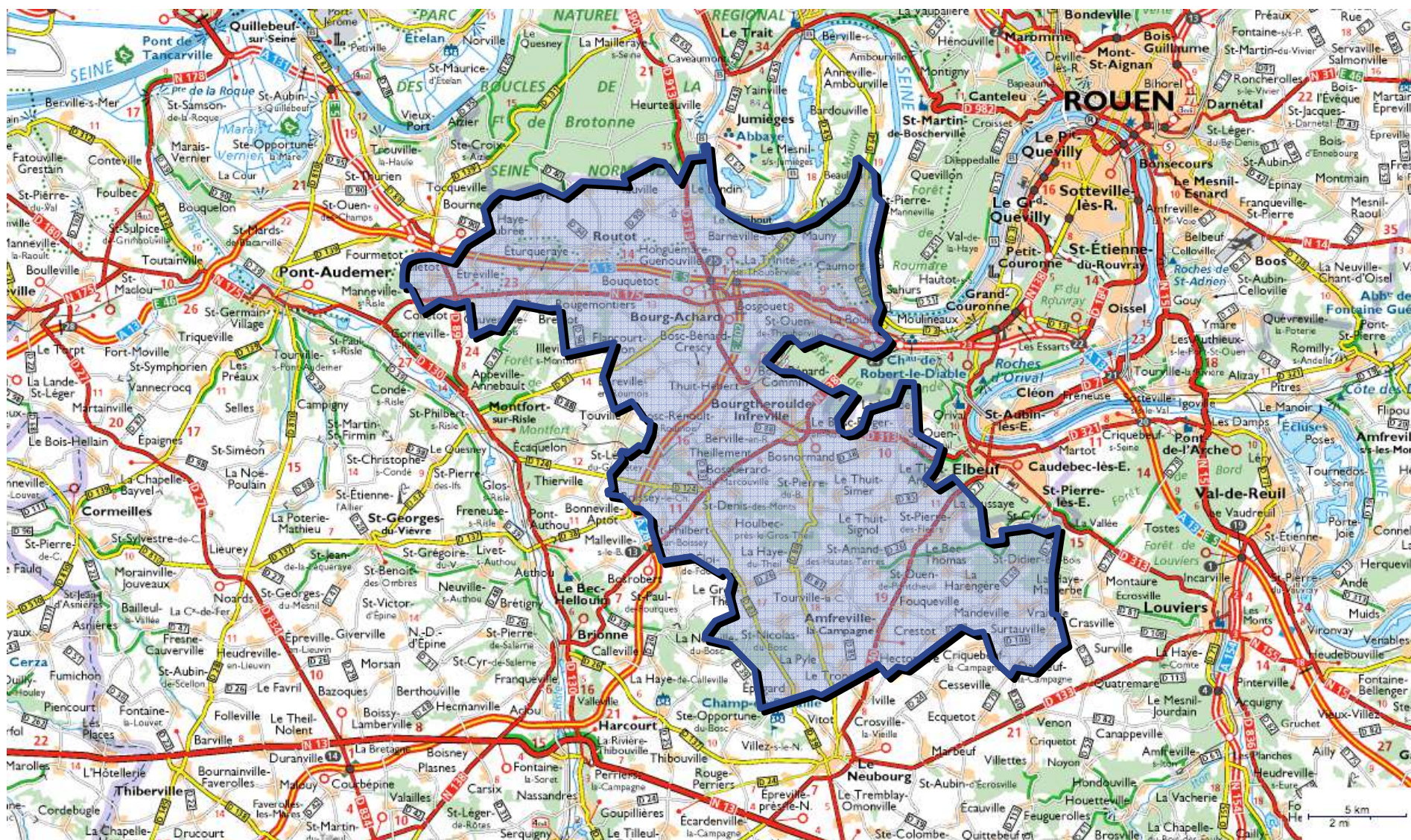
Dans la plupart des cas, ces analyses sont réalisées par « objets » de l'aménagement (habitat, transports, activités économiques, etc...), et font l'objet d'une conclusion commune au diagnostic et à l'état initial de l'environnement, mettant en lumière les inter-relations entre ces thématiques à l'aide d'une grille de lecture transversale.

Dans le cas spécifique du Pays du Roumois, l'analyse des évolutions récentes et des perspectives d'avenir a montré l'importance :

- **de la forme prise par la croissance du Pays** : celle-ci est liée à sa situation géographique et à ses caractéristiques propres, ce qui conduit à mettre en avant la « trajectoire » du Pays du Roumois, qui n'est pas réductible à la somme de ses composantes thématiques, cette évolution spécifique dans l'espace normand constituant au demeurant l'une des principales originalités du Pays ;
- **des formes d'organisation, déjà anciennes, du Roumois, notamment au travers du SYDAR** : la « gouvernance » du Pays du Roumois constitue également sa spécificité, et oriente le processus de SCOT, à la fois comme élément de la définition du projet de territoire et comme capacité à la mettre en œuvre à long terme.

Dans ces conditions, il a semblé plus efficace et plus lisible de :

- privilégier l'analyse d'un état des lieux et des perspectives du Pays du Roumois au sein d'un **diagnostic transversal et synthétique** (première et seconde parties)
- et de compléter cet état des lieux dynamique par une série de **fiches thématiques** (troisième partie) couvrant tous les champs de compétence d'un SCOT, et fournissant le détail des faits et des chiffres, explicitant les analyses globales et permettant de fournir des indicateurs conduisant à un chiffrage des scénarios qui ont été construits dans la phase suivante d'élaboration du SCOT.



Le Pays du Roumois dans son environnement régional, entre Rouen, Elbeuf, le Neubourg et Pont-Audemer...

Introduction

▣ Le Pays du Roumois dans son environnement

Une réalité doublement inscrite dans la durée...

L'éclairage de la longue durée ...

Le Pays du Roumois se présente tout d'abord comme **un Pays ancien**, dont les contours, avant la création des départements, s'étendaient « entre Seine et Risle », jusqu'à Quillebeuf qui en apparaissait comme la capitale. La forêt de « Bretonne » (Brotonne aujourd'hui) en faisait partie, le Roumois bordant la Seine sur une grande longueur.

De ce Pays d'ancien régime intimement lié à Rouen et au Duché de Normandie (comme en témoigne, par exemple, la construction de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen au XVI^{ème} siècle par la famille Leroux), le Pays du Roumois tire une certaine légitimité historique qui le distingue de certains « pays » récents qui ne peuvent s'enraciner dans l'histoire.

La longue durée de l'histoire médiévale, moderne et contemporaine explique sans doute que le Roumois sous sa forme actuelle constitue une entité perçue comme telle par les habitants, comme en témoigne le nombre d'associations culturelles ou sportives qui utilisent le nom du Roumois pour marquer leur appartenance territoriale.

Il n'appartient pas au diagnostic d'un SCOT de s'étendre trop longuement sur l'histoire d'un périmètre.

Mais, dans le cas spécifique du Pays du Roumois, force est de constater que **la géographie marque l'histoire du territoire**: délimité par le Marais Vernier à l'ouest, par le Lieuvin au sud-ouest, par le Plateau du Neubourg au sud (la « Campagne » dont nombre de communes du Canton d'Amfreville-la-Campagne tirent leur nom), le Pays est à la fois

- *le « pays de Rouen » (« Rothomagensis Ager »)*
- *et un territoire qui tire de sa situation de plateau bordé par deux cours d'eau une originalité par rapport aux agglomérations qui l'entourent et qui le marquent néanmoins, profondément, de leur empreinte.*

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.

GÉOGRAPHIE,

DÉDIEE ET PRÉSENTÉE

A MONSIEUR

LE COMTE DE MONTMORIN,

COMMANDEUR DES ORDRES DU ROI, MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT, AYANT LE DÉPARTEMENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CI-DEVANT AMBASSADEUR
PRÈS SA MAJESTÉ TRÈS-CATHOLIQUE, ROI DES ESPAGNES
ET DES INDES, &c.

TOME TROISIÈME.



A PARIS;

Chez PANCKOUCKE, Libraire, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. LXXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

ROUMOIS (le), *Rothomagensis ager*, pays
de France, dans la haute-Normandie, entre la
Risle & la Seine; il fait partie du diocèse de
Rouen, & Quillebœuf en est le principal lieu.
Ce pays abonde en bled & en fruits. L'on estime
les toiles du Roumois, dites *toiles de ménage*.
La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir
& à brûler.



En haut : carte du Roumois en 1716

A gauche : première page de « l'Encyclopédie méthodique », 1688 (en haut) et article sur le Roumois (en bas)

« Roumois (le), *Rothomagensis Ager*, pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Risle et la Seine; il fait partie du diocèse de Rouen et Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en blé et en fruits. L'on estime les toiles du Roumois, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir et à brûler.

La période récente...

L'inscription dans le « temps long » est également perceptible dans le processus d'organisation du Roumois sous sa forme actuelle depuis 1972 (encore que les SIVOM des trois cantons aient précédé cette date).

A l'échelle des efforts d'organisation et d'intercommunalité des territoires Français, la durée de ceux réalisés dans le Roumois est exceptionnelle. Depuis 40 ans, le Roumois a conforté progressivement une organisation originale, dotée d'une ingénierie interne performante, avec un accent fort mis sur la gestion de l'eau et sur le financement des projets des communes, et, plus récemment, avec le Pays du Roumois comme cadre du développement économique au travers du parc d'activités du Roumois au croisement des autoroutes A 28 et A 13.

Le Roumois est donc un pays ancien, « revigoré » en quelque sorte par une organisation contemporaine, mais déjà inscrite dans la durée.

Cette constatation sur le temps de l'action publique en Pays du Roumois s'accompagne d'une certaine permanence dans les considérations profondes qui conditionnent le développement du Pays. Dans tous les cas, dans la longue comme dans la moyenne ou la courte durée, la géographie oriente l'histoire et le Roumois s'organise autour d'une double problématique :

- ***gérer ses relations à la fois obligées et utiles avec la vallée de la Seine et les agglomérations qui la bordent,***
- ***et, dans le même temps, trouver les moyens d'une croissance spécifique.***

Ces considérations ne sollicitent pas abusivement les faits : aujourd'hui, par exemple, chacun s'étonne des objectifs particulièrement optimistes du SDAU de 1975. Certes, la période était aux objectifs de croissance forts, mais, surtout, au travers de ce qui apparaît aujourd'hui comme une orientation profondément inadaptée, le Roumois cherchait à gérer des relations avec l'agglomération rouennaise, en considérant qu'il ne pouvait échapper à ce qui était alors perçu comme un développement inéluctable, mais qu'il devait l'organiser à son profit.

Près de quarante années plus tard, dans un contexte régional profondément modifié, cette problématique est toujours d'actualité, en ce qu'elle pose la question de l'insertion du Pays du Roumois dans des ensembles supra-territoriaux sur lesquels le Roumois n'a que peu de prise, mais qui conditionnent « en profondeur » son avenir.

En soi, le mode d'organisation du Roumois est déjà une réponse aux problématiques que le territoire a de longue date soulevées : la capacité du Pays à se doter d'outils pour « maîtriser » son destin oriente ses choix et définit ses potentialités ainsi que leurs modalités d'application.

Dans ce cadre, le diagnostic du SCOT visera à poser la même question que celle que le Pays s'est déjà posée à de multiples reprises et sous des formes diverses. Mais il le fera à l'aune des développements récents, qui renouvellent la problématique, et des éléments qui permettent d'apprécier les « tendances lourdes » d'évolution à moyen et long terme du territoire et de son environnement.

Quarante années continues de développement de l'intercommunalité et de l'organisation du Roumois

1972	Création du SYDAR le 23 mars 1972 par arrêté préfectoral union des trois SIVOM cantonaux). Réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et d'un Plan d'Aménagement Rural (PAR) sur le périmètre actuel (sauf la Commune de Mauny), dans l'objectif de préserver le caractère rural du Roumois face au développement des agglomérations de Rouen et d'Elbeuf.
1975	Le SDAU prévoit qu'« inéluctablement », la population triplera de 1968 à 1985 et sera multipliée par 5 en 2000, atteignant 110 000 habitants, par « desserrement » du « grand Rouen » qui gagnerait 293 000 habitants entre 1968 et 1985. Le SDAU vise à orienter la croissance : <i>« il ne s'agit pas d'attirer une population nouvelle, mais d'organiser son arrivée, car celle-ci est inévitable »</i> . Le schéma d'organisation retenu est celui d'une croissance concentrée sur l'axe Bourg-Achard / Thuit-Hébert / Bourgtheroulde, axe qui compterait 46 000 habitants en 2000 (12 000 à Bourg-Achard et Bourgtheroulde, 22 000 à Thuit-Hébert)
1995	Le PAR est actualisé en prenant en compte les réalités démographiques, sociales, économiques et culturelles du Roumois. Les perspectives de développement sont plus qualitatives que quantitatives : développer et/ou reconquérir la qualité de l'espace et gérer ou restaurer les équilibres entre les différentes composantes du développement : activités économiques, diversification de l'habitat, services à la population, infrastructures.
1998	La nouvelle version du schéma directeur du Roumois est validée. Les objectifs opérationnels visent à favoriser les programmes locatifs, à privilégier le caractère intercommunal des zones d'activités en développant une politique d'accompagnement des entreprises, à développer des produits, accroître la capacité d'accueil des touristes et créer un office de tourisme, à profiter du projet d'A28 pour le développement du territoire, améliorer les relations avec les agglomérations voisines et désenclaver le canton d'Amfreville, à développer les transports collectifs (gare de Thuit-Hébert et connexions avec le réseau Métrobus rouennais), à renforcer les pôles du Roumois, réaliser un lycée, développer la filière « eau », à mettre en conformité des bâtiments d'élevage, à lutter contre l'érosion des sols et protection des bétouilles, à mettre en place un schéma d'assainissement et enfin à réaliser une charte paysagère.
1999	Démarche de « Contrat Rural », programme partenarial et pluriannuel visant la protection de la ressource en eau (assainissement, eau potable, aménagement de bassins versants, pratiques agricoles). Peu après la promulgation de la Loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire, le SYDAR répond à l'appel à projet « Pays » pour traduire dans les faits les orientations du schéma directeur.
2000	Création du « Conseil de Développement » du Pays du Roumois.
2002	Diagnostic du Roumois puis Charte de territoire, avec l'appui du Conseil Régional, du Conseil Général et des services de l'Etat. Le périmètre du Pays est devenu définitif le 23 juillet 2002 (sans la Commune de Mauny).
2003	Le Contrat de Pays est signé le 19 septembre. 37 actions ont été validées et constituent la programmation 2002-2006 du Contrat de Pays du Roumois. Une enveloppe de 7,5 millions d'euros est mobilisée dans les champs du développement économique, du tourisme et du cadre de vie. 60% de subventions sont allouées aux actions prévues.
2004	Premier Contrat Territorial. Etude en vue de la création d'une Maison de l'eau dédiée à l'éducation à l'environnement, étude pour la création d'un lieu vivant de la poterie, achèvement du chantier d'insertion de Thuit-Signol, guide touristique du Roumois, étude de faisabilité d'un parc d'activités du Roumois... Une évaluation met évidence un taux d'avancement du programme d'action de plus de 90%
2005	Un avenant au Contrat de Pays, sur la continuité d'actions déjà identifiées est signé le 22 novembre pour une enveloppe globale de près de 11 millions d'Euros d'investissements. Au total, le Contrat de Pays 2002/2006 comporte donc 18,3 millions €, générant d'importants cofinancements de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union Européenne.
2006	Le terme du Contrat de Pays est fixé au 31 décembre 2006. Les études sont menées pour un nouveau Contrat de Pays. Le SYDAR détermine les priorités du Pays le 16 juin 2006.
2007	Le 14 février 2007, le SYDAR formule la demande de reconnaissance officielle du périmètre du SCOT. Le 20 avril 2007, le SYDAR prescrit la révision du Schéma Directeur (devenu SCOT à la suite de la Loi SRU de 2000) et détermine les modalités de concertation. Les études opérationnelles du SCOT débutent. Un avenant au Contrat Territorial est signé.
2008	Le 25 janvier 2008, le second Contrat de Pays 2007-2010 est signé, avec 23 projets pour un total de 17,2 millions d'€.
2011	Le 13 janvier 2012, le troisième Contrat de Pays 2011-2013 est signé, avec 22 projets pour un montant total prévisionnel de 13,6 millions d'€.

Enfin, il faut noter que cette réflexion conduite désormais dans le cadre du SCOT survient à **un moment particulier de l'évolution du Pays** : l'étape initiée par la création formelle du Pays et son corollaire le Contrat de Pays, puis par le lancement du Parc d'Activité du Roumois à l'échelle de l'ensemble du territoire, et enfin par la signature du second et du troisième Contrats de Pays en constitue une séquence essentielle. Dans ce contexte, le SCOT est propice aux réflexions de fond, et à la formulation d'objectifs nouveaux, dans le cadre d'un « nouvel élan » pour le Roumois.

L'élaboration du SCOT, expression de l'affirmation du Pays...

Le temps du SCOT constitue donc le moment actuel de l'évolution de l'organisation du territoire, pour l'essentiel sous la forme du Pays : au-delà de sa fonction d'urbanisme et d'aménagement, le SCOT du Pays du Roumois prend sa place dans la lignée des documents et réalisations du Pays depuis 1972.

Il ne saurait être déconnecté de l'émergence progressive du Pays, qui lui donne ses potentialités, et dont la forme orientera nécessairement ses ambitions.

La corrélation SCOT<=>Pays est donc fondamentale pour la compréhension du processus en cours et le diagnostic du SCOT, tout comme l'Etat initial de l'environnement, abordera, chemin faisant, les éléments de bilan de l'action récente du Pays qui donnent corps aux orientations décidées et qui constituent, avec les données « objectives » sur la situation du territoire, un ensemble dont la réalité et la complexité doivent être prises en compte dans l'établissement d'un projet global.

Dans ces conditions, le SCOT du Pays du Roumois, sur la base de l'existence déjà longue du SYDAR qui en est l'organisme porteur :

- a fait l'objet, le 16 juin 2006, d'une **décision de principe de lancement** par le Comité Syndical du SYDAR dans le cadre des priorités déterminées pour le Pays pour la période 2007/2013
- a vu son **périmètre** défini par délibération du 14 février 2007 du Comité Syndical du SYDAR
- a été déterminé dans ses **modalités de concertation**, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, par le Comité Syndical du SYDAR en date du 20 avril 2007.

C'est donc sur le périmètre du SYDAR, devenu périmètre du Pays sans changements, que s'élabore le SCOT, comme nouvelle étape du développement du Roumois, dans la continuité des actions engagées, mais compte tenu des évolutions de toute nature qui affectent le territoire et son environnement et en fonction des objectifs de l'élaboration tels que déterminés par le SYDAR, qui prennent en compte la « nouvelle étape » de la vie du territoire.

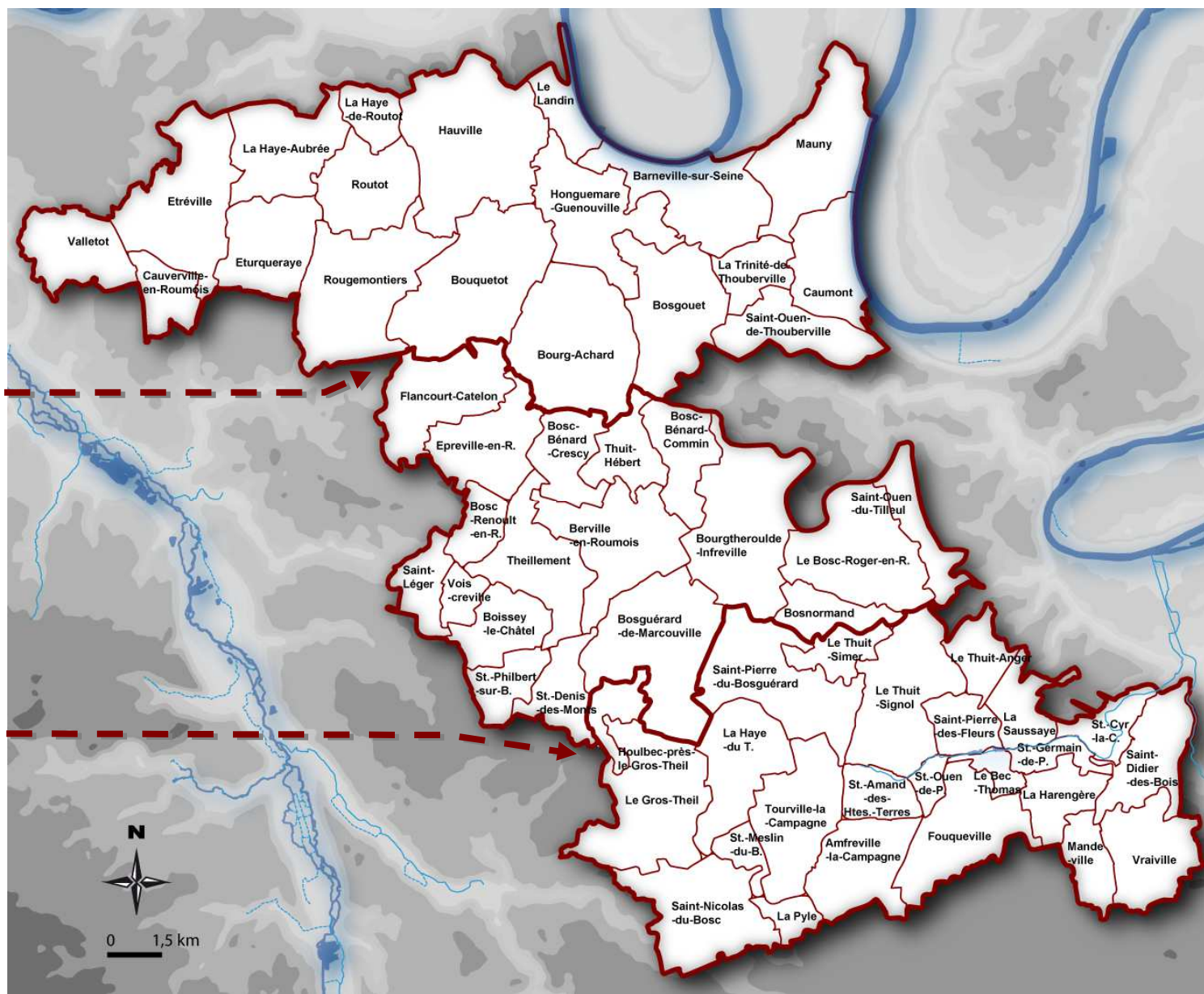
Précisons enfin que le Schéma Directeur du Roumois, approuvé en 1998, est devenu SCOT en vertu de l'article L. 122-18 du code de l'urbanisme (Loi SRU) et possède donc les mêmes effets juridiques qu'un SCOT, mais est frappé de caducité depuis le 1^{er} janvier 2013. **L'élaboration actuelle du SCOT du Pays du Roumois s'inscrit dans le prolongement du Schéma directeur approuvé en 1998** sans que cette caractérisation n'emporte de conséquences précises sur le fond ou la forme du document, et bien que les circonstances, les modalités et les objectifs actuels du SCOT soient fondamentalement différents de ceux qui prévalaient dans la période antérieure.

Les Communes et les Communautés de Communes du Pays du Roumois

Communauté de Communes du Roumois-Nord
(19 Communes)

Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville
(18 Communes)

Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne
(24 Communes)



Le périmètre du SCOT du Pays du Roumois

Le périmètre¹ du SCOT du Pays du Roumois comprend 3 communautés de communes, dont les contours procèdent pour l'essentiel des cantons qui, en Normandie notamment, conservent une réalité vécue importante (notamment autour des Chefs-lieux de Canton : Amfreville-le-Campagne, Bourgtheroulde-Infreville et Routot, bien que dans ce dernier cas, il faille ajouter au chef-lieu de Canton la ville de Bourg-Achard qui s'est nettement développée dans la dernière période) :

☐ **la Communauté de Communes du Roumois Nord,**

avec 19 Communes situées dans le Département de l'Eure, sauf la Commune de Mauny qui est située en Seine-Maritime

☐ **la Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville**

avec 18 Communes (toutes situées dans l'Eure)

☐ **la Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne**

avec 24 Communes (toutes situées dans l'Eure).

Au total, le périmètre comprend **61 communes** (dont 60 dans l'Eure et une en Seine-Maritime), aucune commune n'étant hors intercommunalité.

En 2009, le territoire comptait 43 929 habitants, assez bien répartis entre les trois Communautés de Communes (35% de la population totale habitait dans la C.C. du Roumois nord, 30% dans celle de Bourgtheroulde et 35% dans celle d'Amfreville)

Le nord du périmètre du SCOT (Communes de Barneville-sur-Seine, Caumont, Eteville, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, Le Landin, Mauny, Routot) appartient au **Parc Naturel Régional (PNR) des « Boucles de la Seine Normande »**, avec la charte duquel le SCOT doit être compatible³.

Au nord et à l'est, le territoire du SCOT est bordé par la Seine et/ou les forêts qui sont associées à la vallée de la Seine ; au sud-est, il est jointif avec l'agglomération d'Elbeuf. Des limites du territoire, Elbeuf est à 3 Km, Grand-Couronné à 6 Km, Oissel à 11 Km, Rouen à 17 Km, Pont-Audemer, à l'ouest, à 7 Km, Le Neubourg, au sud, à 5 Km, Brionne, au sud-ouest, à 7 Km.

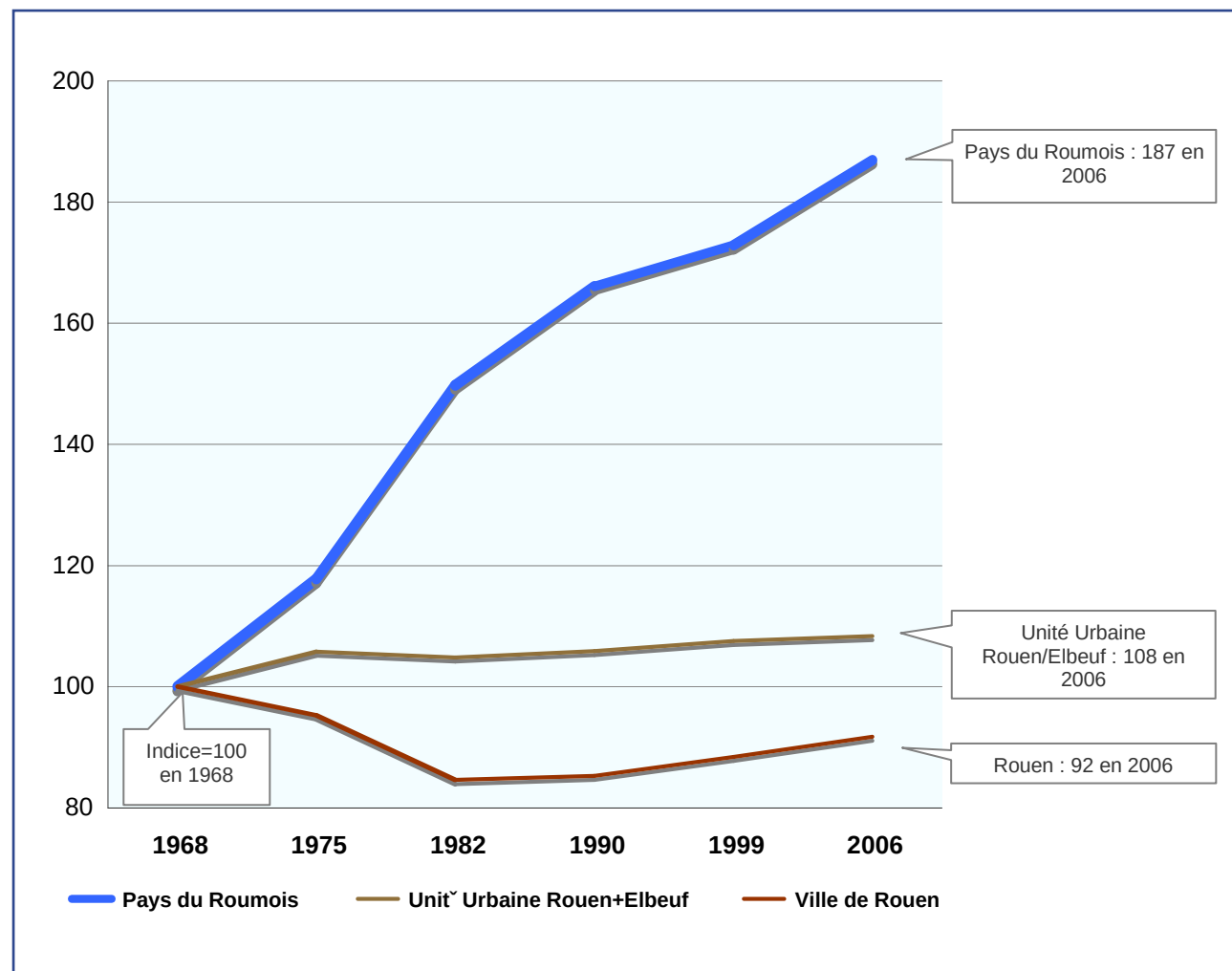
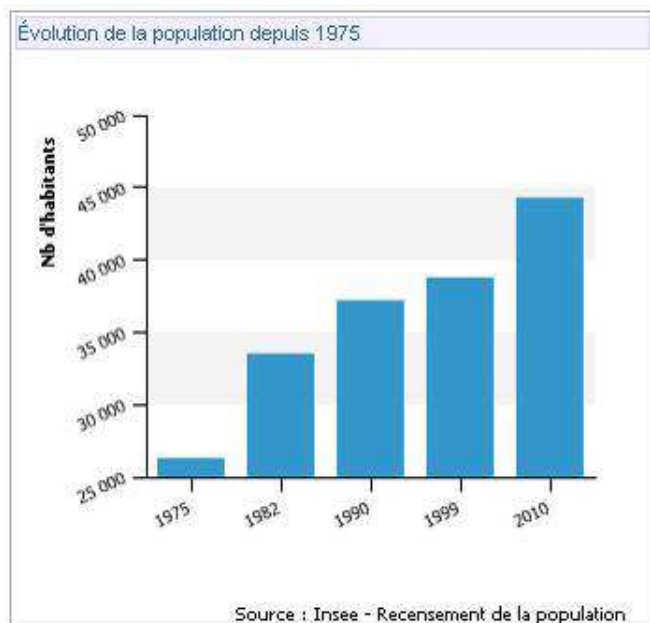
¹ L'acronyme « SCOT » désigne un document d'urbanisme et non un territoire. Dans les documents du SCOT, il sera fait une distinction entre le SCOT (document) et le périmètre ou le territoire du SCOT (espace). Cependant, dans les tableaux ou séries statistiques, le vocable « SCOT » sera quelquefois utilisé pour désigner un niveau d'analyse (par exemple par rapport au Département ou à la Région) correspondant au périmètre exact du SYDAR.

³ Le périmètre de révision de la charte a été arrêté par la Région en novembre 2008. A ce jour, 11 communes du Pays du Roumois sont incluses dans ce périmètre: Barneville-sur-Seine, Caumont, Eteville, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, Le Landin, Mauny, Routot et Valletot.

Graphique :

**Evolutions
démographiques
du Pays du
Roumois, de la ville
de Rouen et des
unités urbaines de
Rouen/Elbeuf
depuis 1968.**

Base : indice =100
en 1968
Source : INSEE-RGP
(Estimations pour 2006)



Première partie

▣ L'état des lieux : le triple paradoxe du Pays du Roumois

Un développement non négligeable en limite d'une agglomération à la croissance faible...

Une évolution différentielle ...

Le Pays du Roumois a connu, depuis les années 60, une croissance importante, avec un doublement de sa population pendant cette période. Cette croissance, qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 2,3 % par an sur le long terme (depuis 1962), est d'un niveau important, sans comparaison avec celui du département de l'Eure, de celui de la Seine-Maritime, de la Région de Haute-Normandie ou de la France entière.

La comparaison avec les unités urbaines¹ de Rouen et d'Elbeuf est éclairante : le taux d'accroissement global (plus à Elbeuf, d'ailleurs, qu'à Rouen) y est douze fois moins rapide, et l'on y assiste en fait à une stagnation démographique sur le long terme.

A une agglomération² dont la stabilité démographique, au rebours de nombreuses autres métropoles régionales Françaises, est une des caractéristiques fondamentales, se confronte un territoire comme le Roumois, qui a connu un rythme d'accroissement élevé, dans les années 60, mais également depuis le début du XXI^{ème} siècle.

La première caractéristique du Pays du Roumois apparaît donc clairement : espace à dominante agricole (71 % de la surface du Roumois est exploitée en agriculture), il est avant tout un espace de croissance démographique importante dans un contexte régional et inter-régional (Haute et Basse Normandie) relativement déprimé.

¹ Selon l'INSEE, une **unité urbaine** est constituée d'une commune ou d'un ensemble de communes (dites urbaines) dont plus de la moitié de la population réside dans une zone agglomérée de plus de 2 000 habitants dans laquelle aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Une unité urbaine définit donc la « ville » au sens physique du terme, c'est-à-dire la zone agglomérée dense qui se caractérise par une continuité bâtie. Dans le cas du Pays du Roumois, l'analyse prend en compte des unités urbaines de Rouen et d'Elbeuf car, au contraire d'autres typologies INSEE, ces unités urbaines sont extérieures au Pays du Roumois.

² Aujourd'hui, les Agglomérations de Rouen et d'Elbeuf sont regroupées dans une seule et même Agglomération : La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) a été créée le 1er janvier 2010 par le regroupement de quatre structures intercommunales : la Communauté de l'agglomération rouennaise, l'Agglo d'Elbeuf, la Communauté de communes Seine-Austreberthe et la Communauté de communes du Trait-Yainville.

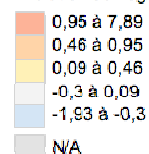
Schéma :

Evolution démographique des bassins de vie en Haute-Normandie et dans les territoires limitrophes de 1990 à 1999.

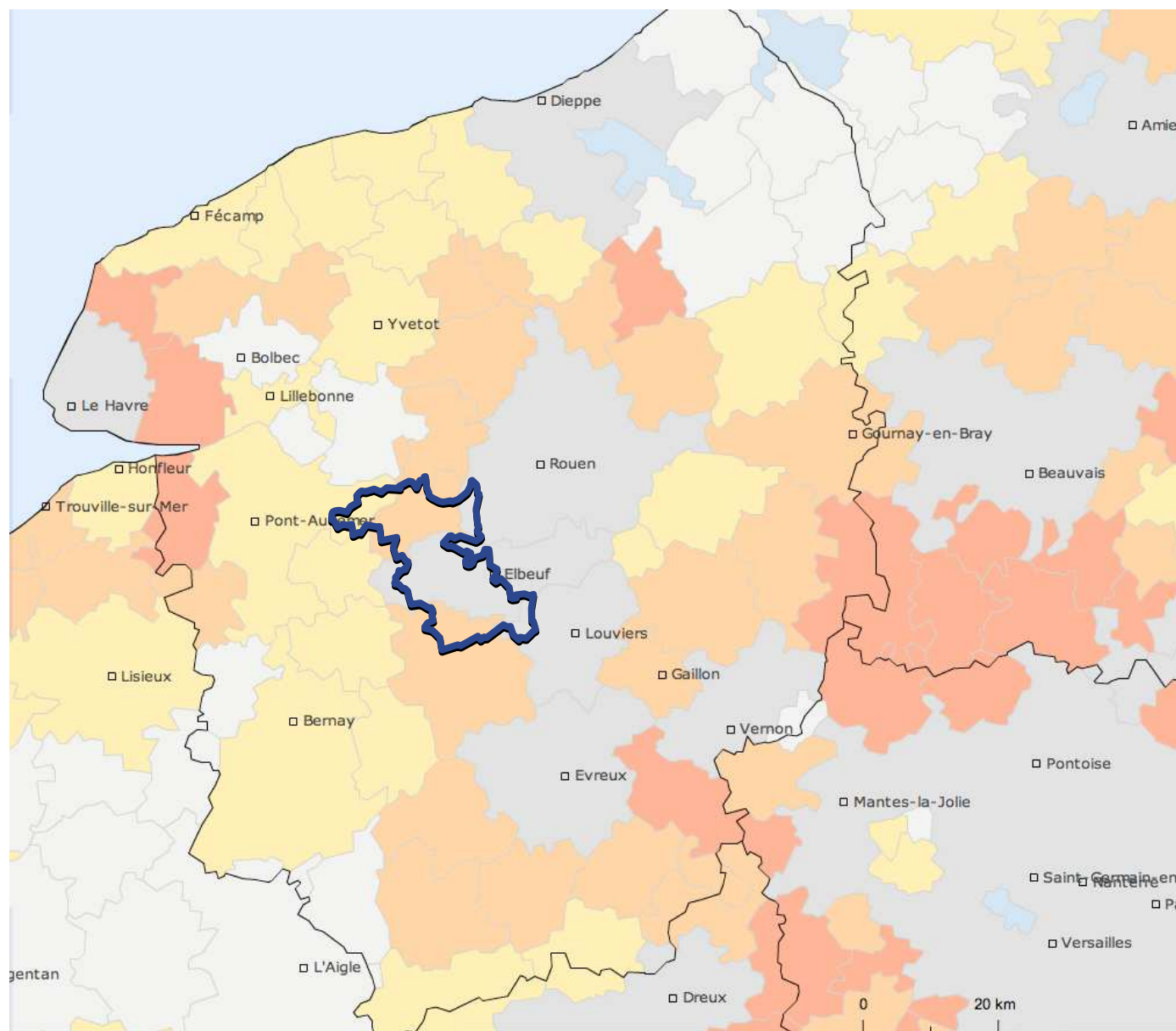
Une « couronne » de bassins de vie connaissant un accroissement de niveau important entoure les agglomérations de Rouen/Elbeuf/Louviers/Evreux, tandis qu'un « corridor de croissance » se dessine plus nettement encore autour de l'Île-de-France, montrant l'importance de la pression résidentielle constatée aux franges de la Région Urbaine de Paris.

Source : INSEE-RGP 90 et 99

Evolution démographique des bassins de vie (en %)



source : INSEE (1990-1999)



Une « simple » périurbanisation ? ...

La question qui sourd de ces données démographiques est évidemment celle de l'origine des évolutions dissemblables : s'agit-il d'une « exportation » par les grandes agglomérations de leurs populations, ou bien s'agit-il d'une croissance autonome et liée aux caractéristiques propres du Pays du Roumois ?

Le mouvement d'expansion spatiale des agglomérations est indubitable, à Rouen comme ailleurs. Ce mouvement, essentiellement lié aux évolutions des coûts fonciers, est généralement décrit sous la forme de « périurbanisation », terme à la fois vague et précis en ce qu'il exprime le mouvement vers l'habitat individuel dans des secteurs de plus en plus éloignés de la ville-centre.

La situation du Roumois est-elle celle d'une « périurbanisation », c'est-à-dire d'une croissance « par défaut », non pas en raison de l'attrait propre du territoire, mais en raison de la simple proximité avec une grande ville ?

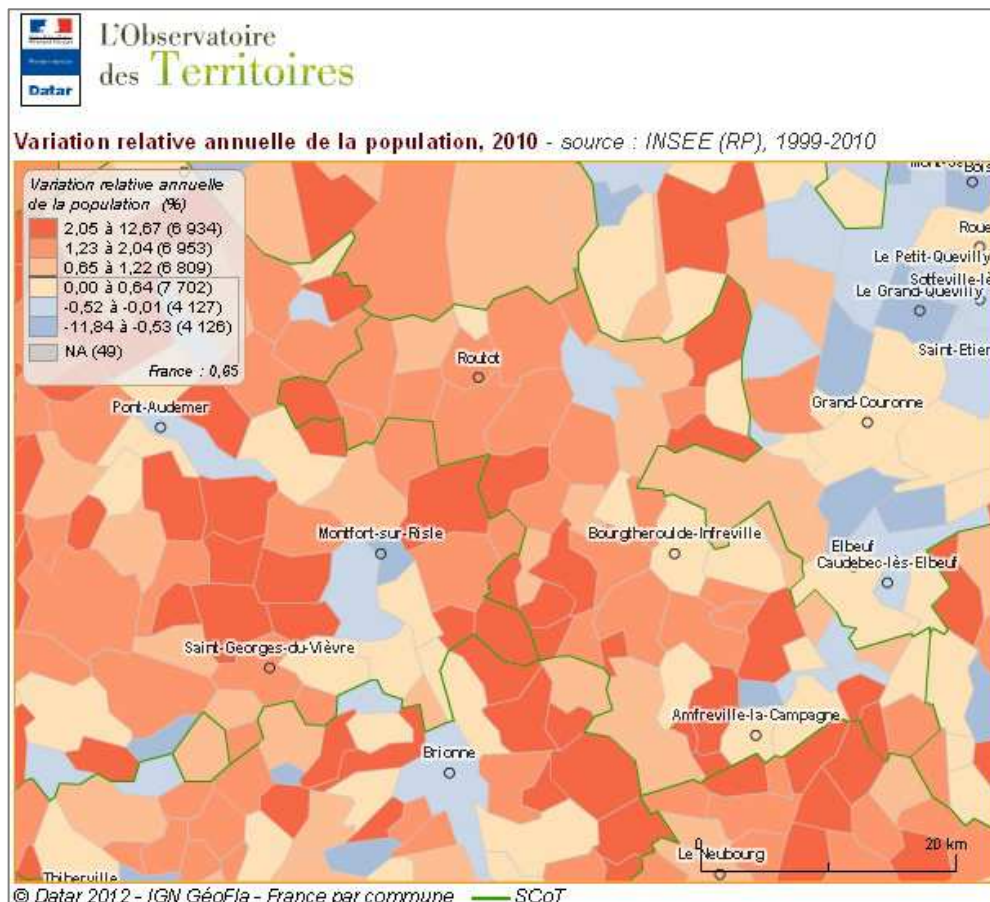
La périurbanisation se caractérise par trois éléments conjugués :

- 1- Une croissance démographique « aux dépens » de la ville-centre*
- 2- Une croissance essentiellement résidentielle, avec peu d'emplois, de services, de commerces et d'équipements*
- 3- Une croissance résidentielle déséquilibrée en ce qu'elle attire via les coûts fonciers, majoritairement, les jeunes actifs à la recherche de fonciers moins onéreux (effet de paupérisation relative), sauf dans certaines enclaves où se concentrent les populations plus aisées.*

Ces trois éléments sont-ils applicables au Roumois ?

Les éléments de la croissance démographique

- s'agit-il d'un mouvement général aux périphéries de la grande ville, ou d'un mouvement particulier ? Sur ce plan, force est de constater que l'évolution de tous les bassins de vie¹ périphériques à Rouen est voisine de celle du Roumois, sauf pour la Vallée de l'Andelle à l'est de Rouen et pour une partie du Pays de Caux, au nord. **L'ensemble des pôles extérieurs aux agglomérations de Rouen/Elbeuf/Louviers/Val-de-Reuil/Evreux a connu une croissance plus forte que ces agglomérations.**

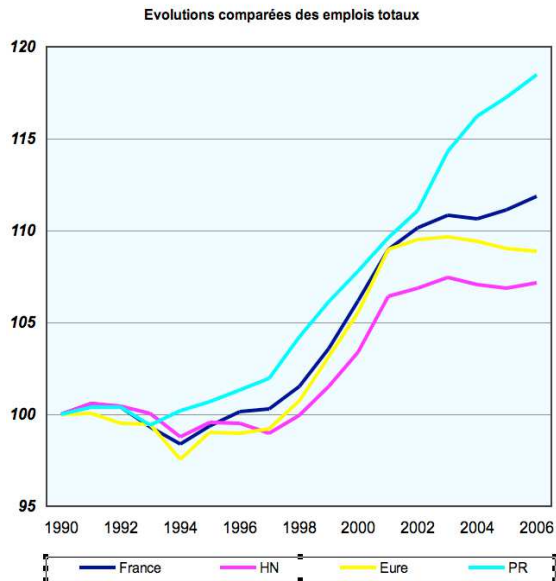


- en revanche, cette croissance ne s'est pas réalisée « aux dépens » de l'agglomération de Rouen/Elbeuf : elle n'a pas pour l'essentiel été alimentée par le solde migratoire, c'est-à-dire par la venue de jeunes actifs déménageant depuis les centres-villes, contrairement à ce qui est souvent imaginé. De 1990 à 2006, la croissance démographique du Pays du Roumois a concerné un solde d'environ + 4 700 personnes, dont 2 200 sont venues de l'extérieur, tandis que 2 500, soit 55 % du total, représentaient l'excédent des naissances sur les décès locaux.
- Sur la période plus récente 1999-2009, la croissance par voie du solde migratoire s'est cependant intensifiée et a représenté 62% des nouveaux habitants. Elle est surtout marquée sur le territoire de la CC Roumois Nord où elle explique 75% de l'augmentation de population sur la période (58% sur la CC Amfreville, 45% sur la CC Bourgheroulde). A une échelle territoriale elle est surtout marquée sur les franges du territoire, en particulier au Nord Est et Sud-Est le long des axes routiers en lien avec l'Agglomération voisine.

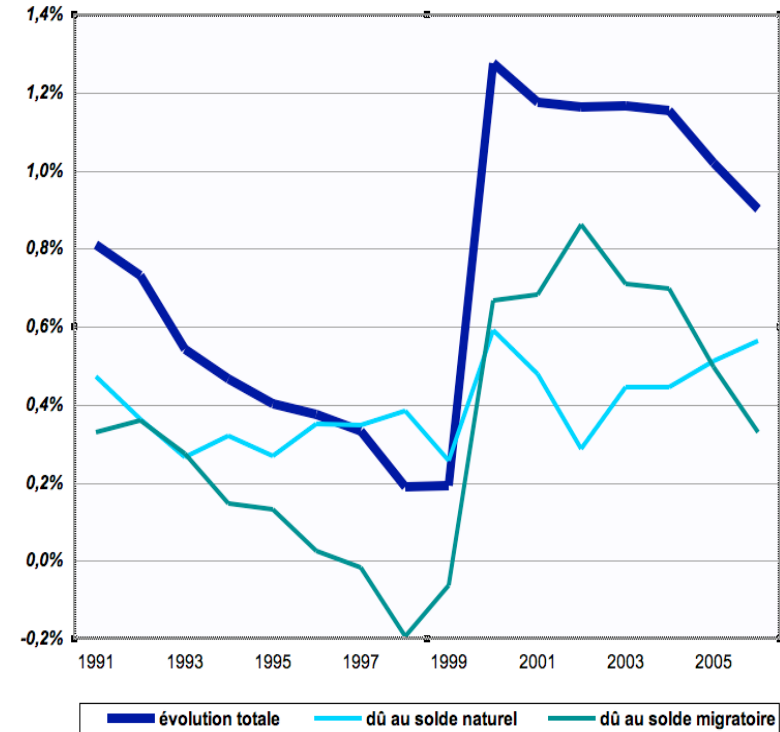
¹ La délimitation d'un bassin de vie correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale). (Définition DATAR). Cette maille d'analyse est adaptée à l'étude de la croissance des pôles extérieurs à une agglomération.

Le Pays du Roumois a connu un développement non négligeable de ses emplois dans la dernière période, surtout après 1993. Les emplois ont crû plus vite que la population totale, mais moins vite que la population active occupée résidant sur place : l'attractivité économique du Pays du Roumois s'est légèrement détériorée (la proportion de personnes habitant sur place et travaillant à l'extérieur a augmenté), mais sur la base, néanmoins, d'un développement économique remarquable à si courte distance de pôles économiques majeurs.

Sur la période récente, en lien avec la crise économique, l'emploi salarié a connu une contraction. Le volume total des emplois a toutefois assez peu régressé.



Taux annuel d'évolution de la population totale



L'évolution démographique du Pays du Roumois n'est pas, contrairement à ce qui est souvent envisagé, principalement liée à l'arrivée de jeunes actifs venant de Rouen ou d'Elbeuf. L'accroissement de population liée au solde naturel (naissances moins décès) est globalement plus important, notamment de 1993 à 2000 et après 2004.

Le Pays du Roumois se développe surtout en fonction des caractéristiques propres (fécondité, mortalité, donc âge moyen) de sa population.

La réalité du Roumois apparaît alors comme liée à deux éléments :

- La proximité de l'agglomération de Rouen/Elbeuf s'est traduite par la venue, mais en nombre limité, de populations actives venant de ces agglomérations. Cet afflux modéré a cependant évité le vieillissement accéléré des zones rurales moins favorisées.
- La structure par âges de la population est donc moins marquée par le vieillissement ; si la fécondité est de même niveau qu'ailleurs, la jeunesse relative conduit à des taux d'accroissement naturels élevés et la croissance de la population est largement due à cette jeunesse, qui, sur le plan démographique, est un phénomène qui « s'auto-entretient », du moins tant que le territoire ne subit pas d'hémorragie de ses jeunes vers l'extérieur.

Il s'agit donc d'une situation qui allie dépendance aux agglomérations et caractéristiques propres, entretenues par le caractère continûment attractif du territoire.

La croissance résidentielle

Pour ce qui est du caractère résidentiel de **la croissance**, la progression des emplois montre que le Roumois n'a pas été une « banlieue résidentielle » uniquement propice au développement résidentiel.

Le territoire ne constitue pas un pôle d'emplois (il y a plus d'actifs habitant le Roumois qui travaillent à l'extérieur que d'actifs résidant à l'extérieur qui travaillent dans le Roumois : sur 100 actifs habitant le Pays, 38 seulement y travaillent), ce qui est généralement le cas en bordure d'un pôle d'emploi, et le Roumois appartient presque entièrement à la zone d'emploi de Rouen (sauf les trois communes de l'ouest, et les deux communes du sud, qui appartiennent à celle de Pont-Audemer).

Il y a donc bien des phénomènes de dépendance économique forte vis-à-vis de Rouen (43 % des actifs du Roumois y travaillent), et cette dépendance a tendu à augmenter légèrement.

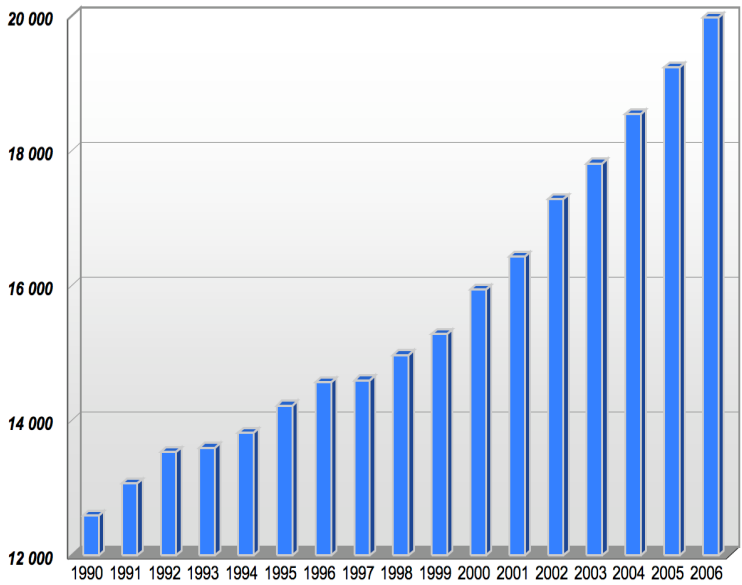
Mais l'emploi a augmenté de façon cohérente avec la population active résidente, surtout l'emploi salarié du commerce et des services, et le développement a été plutôt équilibré du point de vue économique.

L'analyse de l'évolution économique montre d'ailleurs que l'évolution économique positive, limitée, n'a pas été purement d'origine résidentielle, contrairement à ce qui est souvent allégué :

- *la construction, par exemple, a été moins dynamique que les services (21 % de croissance du nombre d'emplois de 1990 à 2006, contre 41 % pour les services marchands et 59 % pour les services non marchands)*
- *on note qu'au sein du Pays, le centre-est, qui regroupe la majeure partie des emplois, a connu **une croissance autonome**, seul l'extrême ouest (autour de Routot) et le sud (à part Amfreville-la-Campagne) ayant connu une croissance essentiellement résidentielle.*

Le Pays du Roumois, jusqu'à présent, n'a pas valorisé sa situation de « territoire de flux » ; l'attractivité économique est globalement faible ; mais le développement économique a été réel, centré sur le commerce et les services plus que sur l'économie résidentielle ou « présentielle ».

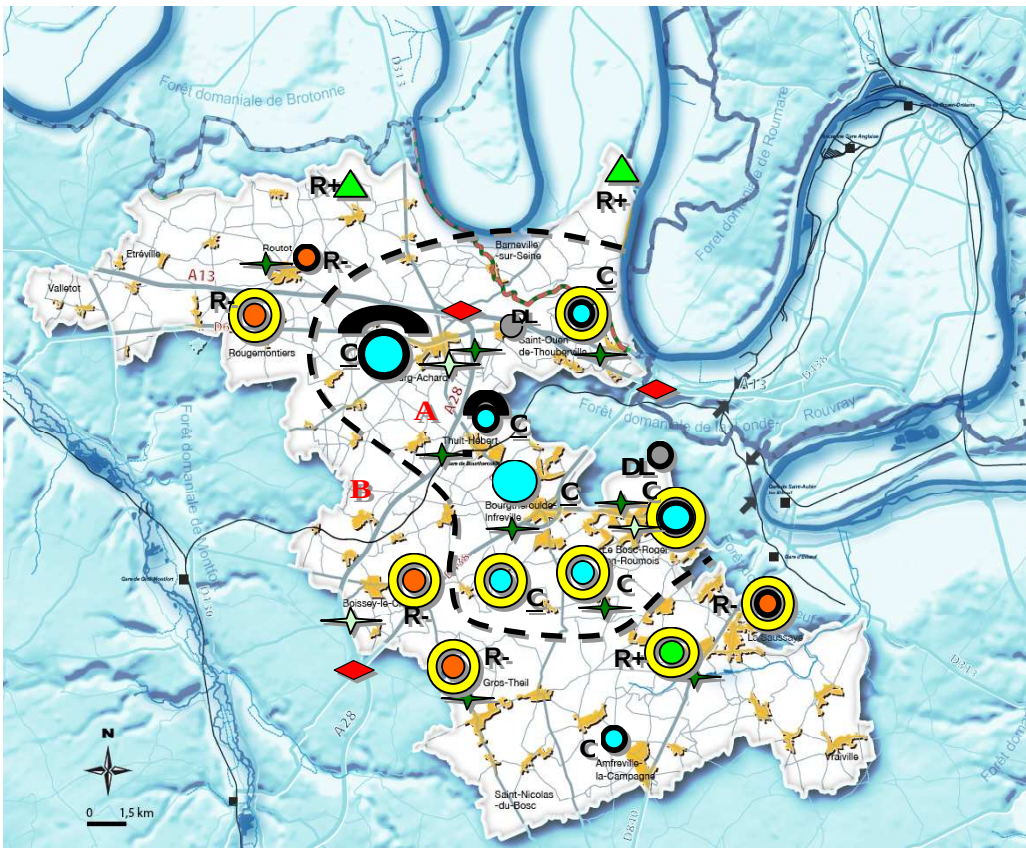
Revenu disponible brut (RDB) par habitant du Pays du Roumois



A gauche :

évolution 1990/2006 du revenu disponible brut (RDB) par
habitant dans le Pays du Roumois

(Source : PROSCOT, 2008)



A droite :

représentation du mode de croissance des principaux pôles du Roumois de 1990 à 2006

(source : PROSCOT, 2008).

Centres d'emploi : > 100 emplois  > 300 emplois  > 1 000 emplois  > 1 500 emplois  communes < 100 emplois 	Communes résidentielles (IAE < 0,50) 
Pôles d'emploi (IAE > = 1) 	Evolutions 1990-2005 : Déclin (*)  Dilemme (*)  Evolution résidentielle défensive (*)  Croissance résidentielle (*)  Croissance autonome (*)  Echangeur autoroutiers  ZAE existant/envisagé  

(*) = les caractères soulignés indiquent des évolutions de plus forte intensité.

Les déterminants de l'attractivité du territoire

L'**attractivité générale du territoire** peut être mesurée par les revenus des résidents : ceux-ci ont connu un accroissement non négligeable (de 12 600 à 20 000 Euros de revenu disponible brut par habitant de 1990 à 2006), mais, surtout, ils sont nettement supérieurs à la moyenne des revenus des habitants des départements de l'Eure (16 806 Euros) et de la Seine Maritime (15 939 €).

La croissance résidentielle ne s'est pas accompagnée d'une « paupérisation » globale des habitants du territoire. Cette réalité montre que l'attractivité n'a pas été une attractivité par « défaut » ou « par le bas », au profit des actifs rouennais disposant de revenus trop faibles pour acheter sur place. Ce « développement vertueux » ne signifie pas que la précarité n'existe pas (elle peut être mesurée, par exemple, par un nombre élevé de logements présentant des éléments d'inconfort), malgré un taux de chômage de 7 %, très inférieur aux moyennes départementales et régionales.

Naturellement, la variable foncière n'est pas absente, mais elle n'est pas d'un niveau insurmontable : les prix moyens du Pays du Roumois n'accusent qu'une différence de – 10,6 % par rapport à la moyenne de la Vallée de la Seine-Eure (Rouen/Elbeuf/Louviers/Val de Reuil), avec seulement – 6,7 % pour les C.C. de Bourgtheroulde et d'Amfreville (et – 14 % pour la CC du Roumois Nord). Cette « décote » est un des éléments de l'attractivité résidentielle, mais elle ne constitue pas à l'évidence le seul atout du Roumois.

Une croissance originale

En définitive, l'évolution du Roumois ne recoupe pas entièrement la simple expression d'une « périurbanisation » par desserrement de l'agglomération de Rouen/Elbeuf.

Sa croissance a été équilibrée, avec une caractéristique qui doit être mise en lumière ; depuis 1990 au moins, sur tous les plans (démographie, résidentiel, emploi, économie), **le développement du Roumois a été réalisé presque à parité entre un développement autonome** (solde naturel pour la population, enrichissement sur place du tissu d'emplois locaux...) **et un développement dû au reste de la zone d'emploi de Rouen.**

Compte tenu de la géographie du territoire (proximité d'un grand pôle économique), il s'agit là, pour un Pays de faible taille (en surface et en population) par rapport aux pôles voisins, d'**une performance remarquable.**

Cette croissance, cependant, n'est pas exempte de faiblesses :

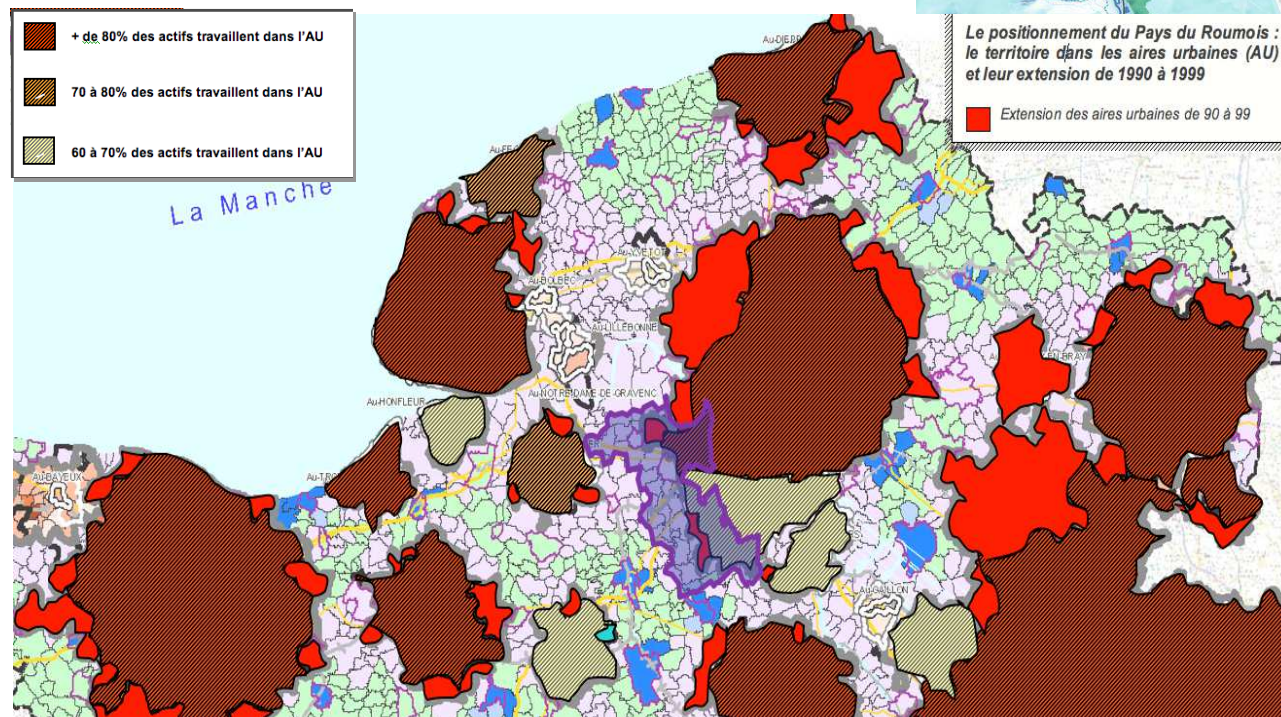
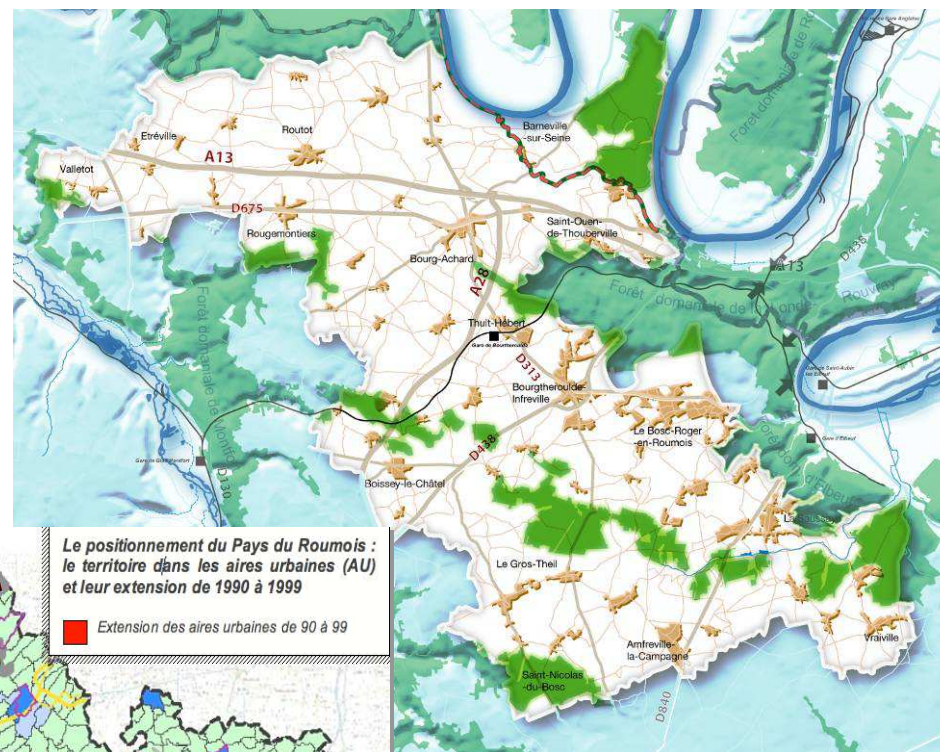
- le niveau actuel de la population totale et celui de la population active ne saurait se maintenir que si perdure l'attractivité propre du territoire. Celui-ci ne possède pas de « réserves » sur place, qu'il pourrait mobiliser comme relais de croissance. Le mode de développement du Pays du Roumois le condamne à continuer d'avancer, sous peine d'infléchissement rapide, à la baisse, de ses courbes d'évolution.

Cette situation constitue la principale entrave à sa liberté d'action, qui est cependant forte en fonction du caractère équilibré et du niveau fort du développement passé.

A droite : la tache urbaine du Pays du Roumois

... un Pays largement rural dans lequel la surface agricole utile occupe 71 % de l'espace total, les espaces boisés 13 % et les espaces bâtis agglomérés 11,3 %

(cf. fiche « aménagement de l'espace »)



A gauche : les aires urbaines et leur extension de 1990 à 1999 dans l'environnement du Pays du Roumois

... un Pays de plus en plus inséré dans des aires urbaines en extension, où l'espace rural apparaît comme interstitiel...

Source : INSEE, RGP 90/99 – cartographie : PROSCOT

- **Le potentiel de développement**, lié notamment à la situation du Roumois comme « territoire de flux » (en raison des deux autoroutes mais également comme débouché sud-ouest de l'agglomération rouennaise), à l'économie résidentielle, aux services aux entreprises et à la population, **est important et encore relativement sous-exploité**.

Il en va de même des secteurs Ouest et Sud, où la croissance de la population active ne s'accompagne pas d'une croissance similaire des emplois.

Nul mode de développement ne recèle aucune faiblesse. Le Pays du Roumois n'échappe pas à la règle. Mais l'évolution récente du Pays montre que c'est en grande partie grâce à ses atouts propres que la croissance de la population a eu lieu.

La recherche et l'analyse de ces atouts spécifiques au Pays du Roumois constitue naturellement un élément central du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCOT.

Un territoire marqué par la croissance résidentielle, mais un territoire rural

Une dynamique urbaine externe...

Le Pays du Roumois est marqué par l'extension des aires urbaines¹ voisines : si l'aire urbaine de Rouen ne connaît qu'une extension limitée, surtout vers le nord-ouest et le nord-est, celle-ci est néanmoins perceptible au niveau du Roumois, avec, par exemple, l'intégration de l'unité urbaine de La Saussaye dans l'Aire Urbaine de Rouen en 1999.

Surtout, entre l'aire urbaine de Rouen et d'Elbeuf, celle de Pont-Audemer, celle de Louviers/Val de Reuil, celle de Bernay et celle d'Evreux, une forme rampante de « métropolisation » sous l'influence de l'extension de la Région urbaine de Paris qui « pointe » le long de la Seine via Mantes, Vernon et Louviers/Val de Reuil, est très nettement perceptible.

Tout l'espace situé entre Paris et Caen apparaît alors comme un espace résiduel entre agglomérations, notamment le long du fuseau A 13/ex. RN 13² qui apparaît comme un espace de « hautes pressions » résidentielles et donc démographique.

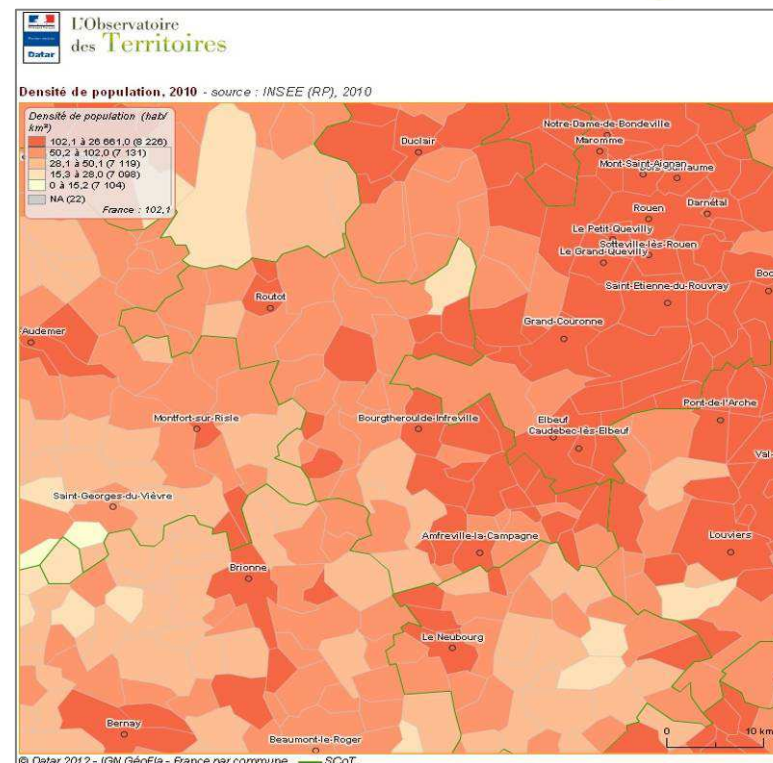
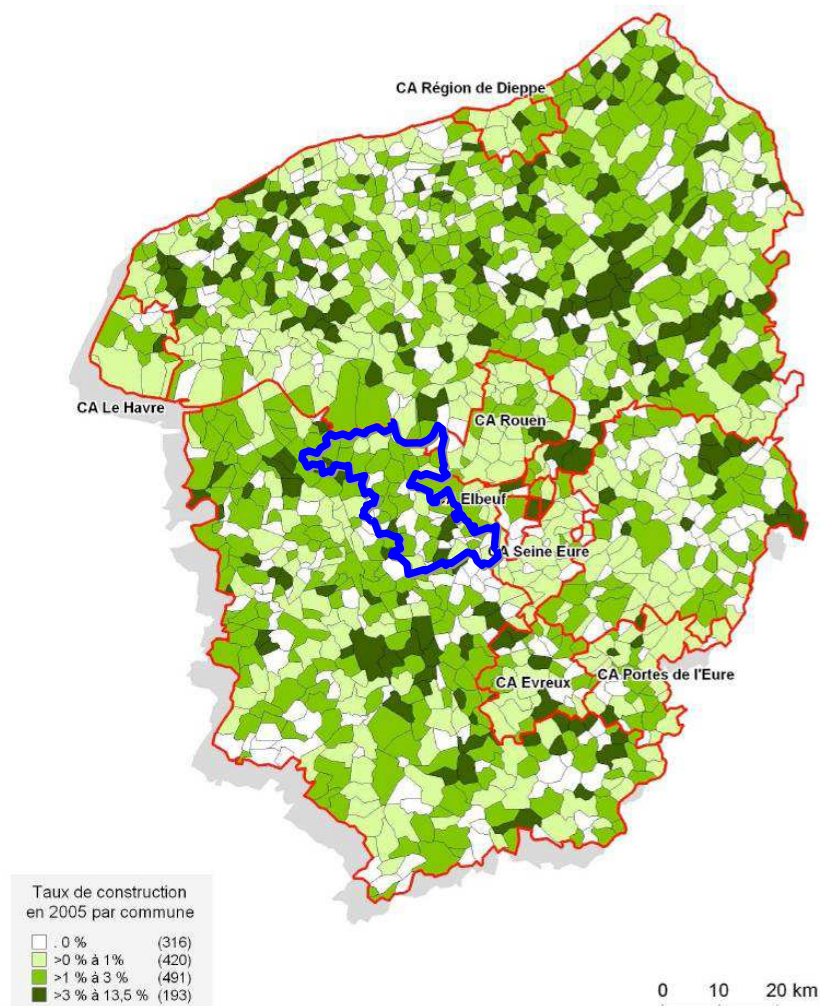
¹ Selon l'INSEE, une **aire urbaine** est l'ensemble constitué par un pôle urbain (agglomération offrant au moins 5 000 emplois) et sa couronne périurbaine dans lesquels travaille au moins 40 % de la population active résidente. Ce concept est bien adapté à décrire les aires sur lesquelles l'influence des villes s'exerce.

² Ancienne Route Nationale 13, rétrocédée aux Départements, et qui prend une numérotation spécifique dans chaque espace départemental.

Taux de construction par commune dans l'Eure en 2005

... le Pays du Roumois connaît un développement résidentiel non négligeable

source : SITADEL 2005.



Répartition des densités de population par commune en 2010

... une densité de 119 hab/km² (moyenne française=102) mais des écarts importants entre Mauny (16 hab/km²) et La Saussaye (541 hab/km²)

Année	Total	Surface agricole utilisée	% du total
1979	37273	27205	72,99%
1988	37273	26037	69,85%
2000	37273	26379	70,77%
Evolution 1979/2000		-826	-2,2%

Evolution 1979/2000 des surfaces agricoles du Roumois

Des surfaces agricoles qui régressent... - source : RGA 2000

* Le RA de 2010 confirme cette tendance à la baisse : la SAU en 2010 équivalait à 25 417 Ha, soit 68.19% de la superficie du Pays.

On a vu dans le paragraphe précédent comment le Pays du Roumois tirait de cette proximité une part – mais une part seulement – de son développement depuis les années 60.

Il n'en reste pas moins que le Pays du Roumois s'insère dans un espace globalement en transition, dans ce qui n'est pas encore une conurbation, ni même une « nébuleuse urbaine », mais qui est globalement un espace polarisé, du point de vue économique et donc des migrations domicile-travail, par de grandes agglomérations qui s'étendent l'une vers l'autre.

Pour le Pays du Roumois, espace partiellement inséré dans l'aire urbaine de Rouen et dans celle d'Elbeuf (pour le tiers est de son territoire), cette réalité se marque par **l'importance croissante des migrations domicile-travail et plus généralement des transports et des déplacements**, pour lesquels la densité faible du Pays ne permet pas d'offrir aisément des solutions alternatives aux transports individuels motorisés, et qui représentent une des principales questions d'avenir pour le Pays.

Du point de vue urbain, le développement résidentiel du Pays du Roumois – qui est de niveau moyen à l'aune de la croissance résidentielle Française, mais qui est supérieure aux moyennes régionales et départementales depuis 2000, et qui est particulièrement accusé dans la C.C. du Roumois Nord – peut être compris comme une participation du Roumois à l'émergence d'un vaste espace nord-ouest, au-delà de l'Ile-de-France, qui est globalement marqué par un maillage urbain de plus en plus dense.

... mais une réalité rurale...

Cette extension urbaine externe ne conduit pas, cependant, à faire du Pays du Roumois un espace urbanisé, même de façon lâche, ni un espace de transition entre ville et campagne.

Le Pays du Roumois reste fondamentalement un espace rural où, pour l'année 2000 :

- 71 % de la surface totale du territoire est agricole¹
- 12, 6 % de la surface est composée de bois et de forêts
- et seulement 11,3 % de la surface totale (37 273 hectares) correspond à une urbanisation agglomérée (hors hameaux, écarts et maisons isolées).

A cette réalité statistique, il faut ajouter trois considérations qualitatives :

- **la distribution des villages, des bourgs et des villes dans le Pays du Roumois obéit à une règle absolument rurale**, avec des pôles d'emploi de l'espace rural (selon la définition INSEE) à Bourgheroulde-Infreville et Bourg-Achard, des pôles de service à Routot, et, dans une moindre mesure, à Amfreville-la-Campagne, Berville-en-Roumois, Bosc-Roger-en-Roumois, Boisse-le-Châtel, St.-Ouen-de-Thouberville, Le Thuit-Signol, etc...

¹ Surface Agricole Utilisée (SAU) au sens du recensement agricole.

Au regard du dernier recensement agricole, il faut signaler que le Pays du Roumois a vu sa SAU se réduire d'environ 3% en 22 ans, avec un phénomène d'autant plus marqué entre 2000 et 2010.

Les principaux phénomènes d'évolution urbaine

Dynamique d'extension urbaine significative.

Les formes de développement des zones bâties montrent les tendances d'organisation linéaire autour des axes liant à Elbeuf et à l'agglomération rouennaise.

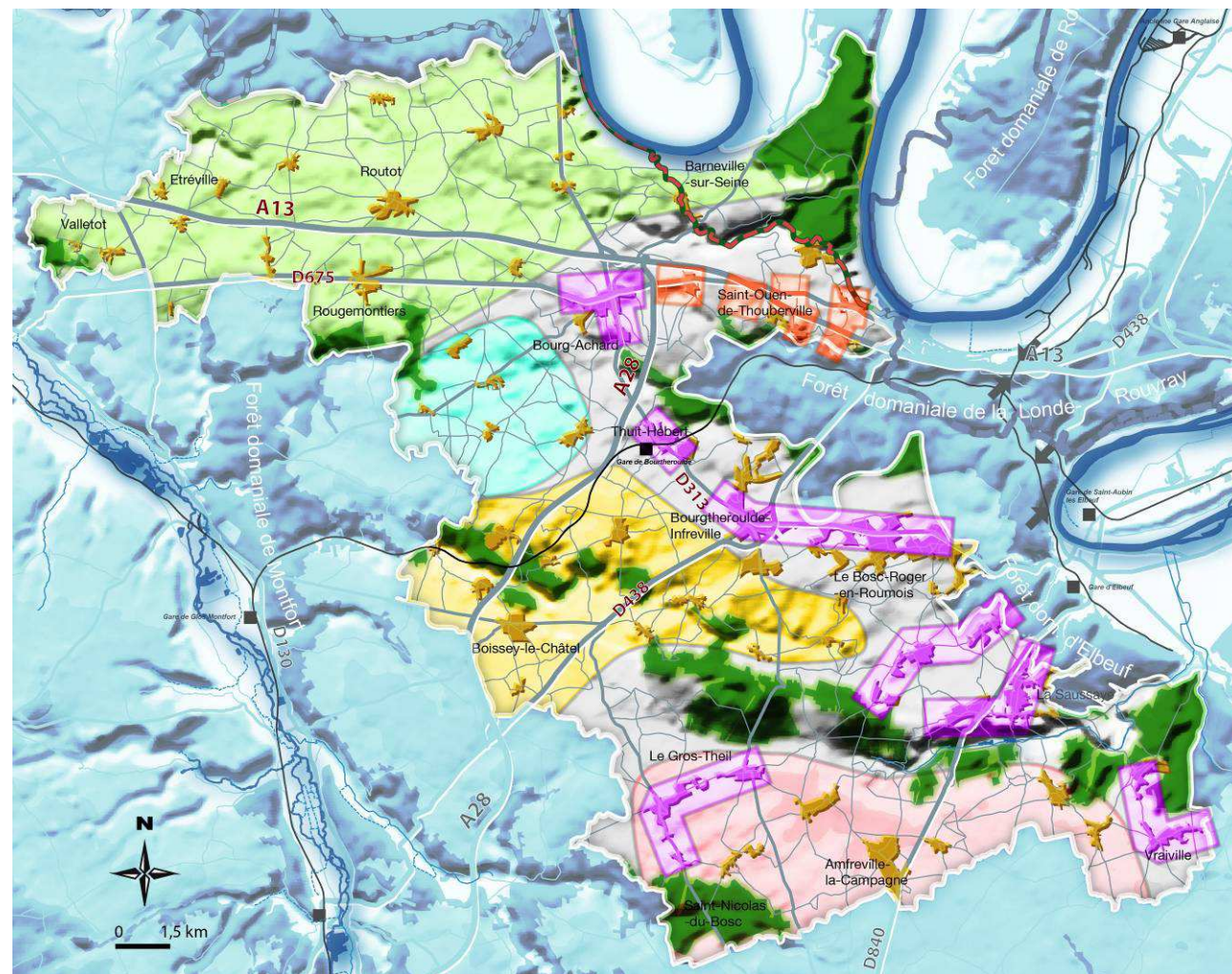
L'attractivité du cadre de vie et des bonnes connexions de desserte routière du Roumois avec les territoires de l'Est, sont des facteurs d'influence de ce mode de développement linéaire qui est en train de se consolider en formant un couronne d'espaces urbains autour des ensembles boisés.. Localement, ce développement atteint un stade de périurbanisation avec une forme urbanisée continue le long de la D313 entre St-Ouen-du-Tilleul et Bourgtheroulde-Infreville.

Dans le Roumois Sud, le développement linéaire est surtout le fait de la convergence des besoins urbains et agricoles.

Le secteur Est du territoire, aux abords de l'A13 et de la D675, est un secteur propice au développement urbain, dont les formes actuelles montrent des signes de renforcement.

S'il n'existe pas encore de corridor urbain linéaire à cet endroit, une telle évolution du bâti y est probable.

Cette probabilité interpelle la gestion paysagère et fonctionnelle de l'entrée Est du territoire au regard de la vallée de la Seine et de l'agglomération rouennaise.



Les 4 grands secteurs tendanciels (cf. texte)



- **les ambiances paysagères**, malgré une tendance à l'ouverture des paysages, malgré la difficulté à gérer les entrées de ville, les lisières forestières et certaines des nouvelles urbanisations sur le plan de l'intégration paysagère, **restent fondamentalement des ambiances rurales de qualité**, et constituent une « vitrine naturelle » dominant le Val de Seine. Ce paysage est une des composantes fondamentales du cadre de vie agréable et attractif qui caractérise le Roumois.
- **la place des boisements** qui surplombent la vallée de la Seine et qui constituent une continuité naturelle, dans une large bande est-ouest, entre la vallée de la Seine et celle de la Risle, contribuent également à une ambiance rurale, tout comme au maintien d'une biodiversité importante qui participe également de l'attractivité du Pays.

... dans le cadre d'une évolution différenciée du territoire

Cependant, les développements tendanciels montrent des différences importantes sur la forme et l'ampleur des évolutions urbaines du territoire selon les secteurs.

Si le Roumois demeure un territoire à forte dominante rurale qui donne aux habitants un cadre de vie de qualité, l'orientation des modes de développement urbain dénotent, outre une influence manifeste d'Elbeuf et de l'agglomération rouennaise en frange Est :

- **une dynamique d'extension urbaine significative** le long des axes routiers importants que sont en particulier la D675 et la D313, ainsi qu'aux abords des limites Est du territoire : épaississement et extension des zones urbaines le long des axes routiers structurants que sont notamment la D 675 et la D 313, mais également le long des axes menant directement à Elbeuf (D 85 et D 26).
(Illustration ci-contre - légende : dynamique d'extension urbaine significative).
- **une croissance urbaine peu concentrée et d'ampleur limitée dans le secteur Nord** du territoire. L'organisation urbaine de ce secteur possède une relative vulnérabilité : sa structuration bâtie composée d'une urbanisation très distendue l'expose à des risques de développements épars ou linéaires très lâches qui rendraient ultérieurement l'organisation et le fonctionnement des centres bourg et de villages plus difficiles à renforcer
(Secteur n°1 dans l'illustration ci-contre).
- **un relatif « statisme » du secteur Ouest**. La nature des structures urbaines et agricoles de ce secteur (clos masure...) sans développement notable de l'urbanisation, traduisent ce contexte qui tend à une relative conservation de cette partie du territoire.
(Secteur n°2 dans l'illustration ci-contre).

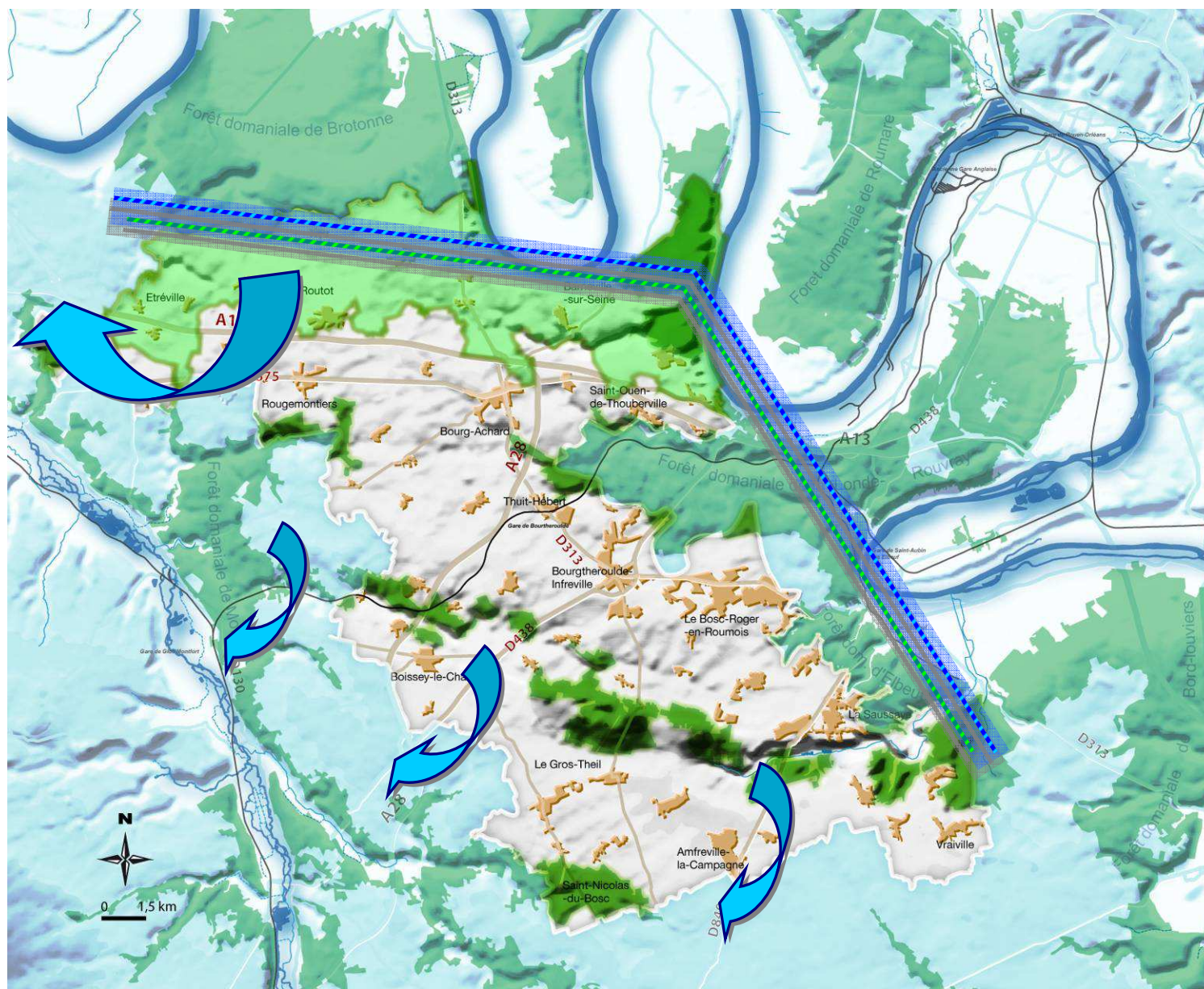
Schéma :

**accessibilité
différentielle du Pays du
Roumois**

« la frontière du nord-ouest ou le cône d'accessibilité contrariée... »

... un territoire largement ouvert vers l'ouest (A 13, Pont-Audemer, Lisieux, Cane) et le sud (Le Neubourg, Brionne, Bernay, A 28...), mais moins accessible depuis le nord et l'ouest, qui sont pourtant les axes de déplacements primordiaux.

Source : PROSCOT, 2008



- **un accroissement des zones urbaines peu importantes**, mais montrant des signes potentiels d'augmentation dans le centre et en partie médiane Ouest, en raison de la présence de l'A28 qui se connecte à la D 438, de la proximité avec les zones de développements urbains.
(Secteur n°3 dans l'illustration de la page précédente).
- **des effets de périurbanisation** sous l'influence d'Elbeuf et de l'agglomération rouennaise qui se manifeste par un corridor bâti constitué entre St-Ouen-du-Tilleul et Bourgtheroulde, et par le développement des secteurs de La Saussaye – St-Pierre-de-Fleurs – Le Thuit-Anger – Le Thuit-Signol dont la tendance générale linéaire favorise la jonction des espaces urbains.
- **un secteur Sud** possédant une attractivité au plan résidentiel, mais où le développement urbain est contenu par une agriculture forte. Ceci conduit à l'extension de l'urbanisation sous forme linéaire qui tend à relier entre eux les espaces urbains de plusieurs communes (binôme le Gros-Theil / La Haye-du-Theil et dans une moindre mesure de Vraiville et St-Didier des Bois)
(Secteur n°4 dans l'illustration de la page précédente).

Au global, malgré des évolutions différentielles, la caractéristique du Pays du Roumois est d'avoir gardé un caractère rural en limite de grandes agglomérations et malgré un développement démographique et résidentiel important.

Les véritables effets de périurbanisation existent, mais sont limités à certains secteurs linéaires.

L'A 13 et l'A 28 jouent leur rôle d'accélérateur de l'urbanisation, tout comme les autres axes routiers, mais l'extension urbaine reste modeste à l'échelle du SCOT.

De forts enjeux paysagers sont à noter, mais ceux-ci n'ont pas, jusqu'à aujourd'hui, remis en cause l'atout fondamental que constituent les paysages urbains, naturels et agricoles du Roumois, et qui expliquent une bonne partie de son attractivité résidentielle, mais également économique.

Un territoire ouvert, mais une proximité contrariée

Une accessibilité dissymétrique

Les paysages du Roumois sont un élément déterminant de son attractivité. Mais deux de leurs composantes (les bois et forêts, d'une part, et la Seine, d'autre part) constituent également un ensemble d'obstacles qui expliquent que le côté nord-est du Roumois ne bénéficie que de peu de points de passages aisés vers l'extérieur.

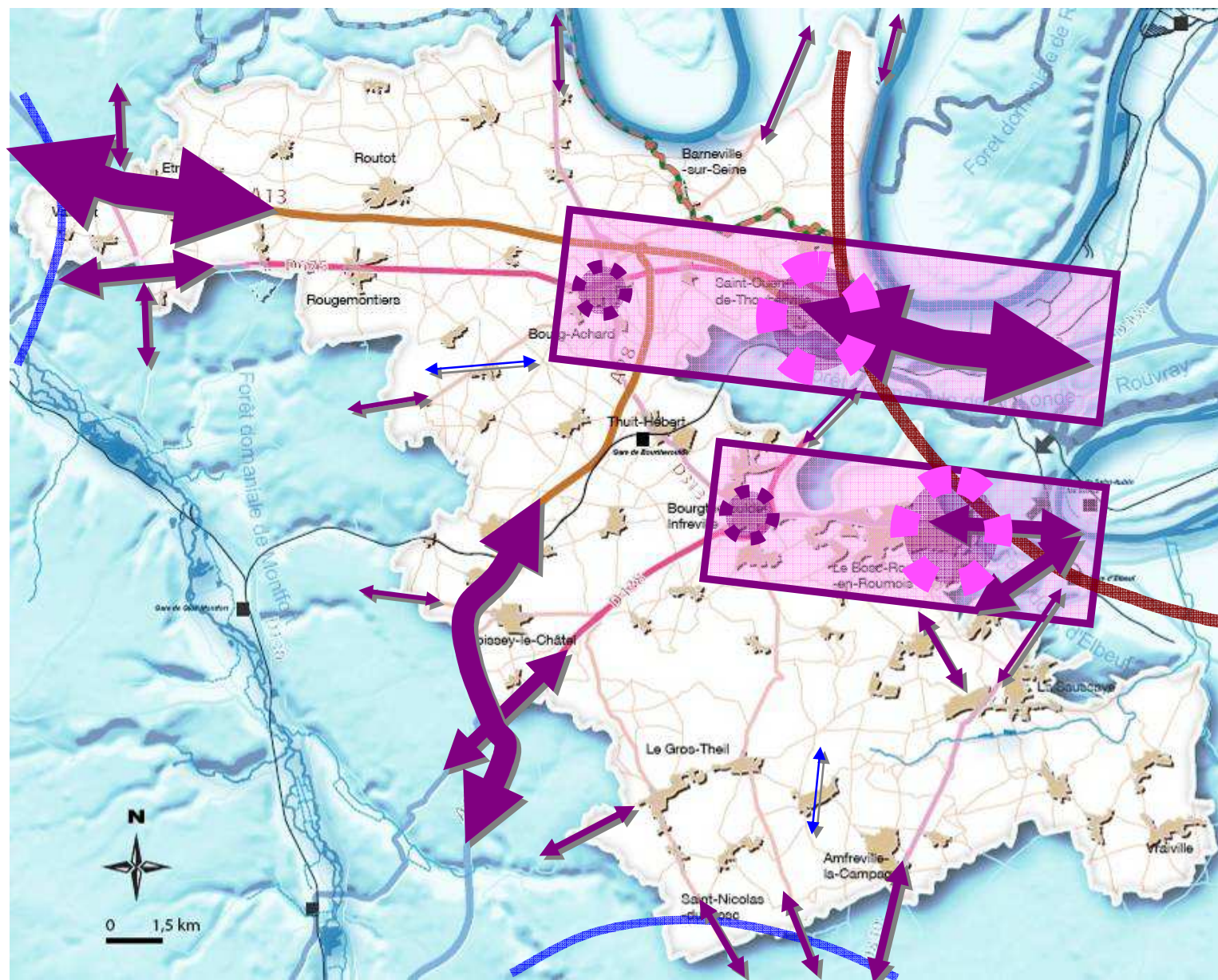
Schéma :

Les principaux points d'entrée dans le Pays du Roumois et les nœuds de communication vers Rouen/Elbeuf

Source : PROSCOT, 2008

Légende

-  Porte d'entrée du territoire
-  Commune polarisante
-  Aire d'attractivité
-  Nœud de communication vers l'est



En réalité, l'analyse des portes d'entrée du territoire vers le nord-est montre que deux points de passage seulement sont fortement utilisés :

- 1- **l'échangeur de l'A 13 à Maison Brûlée**, à l'entrée du territoire : cet échangeur, qui donne immédiatement accès au carrefour de Maison Brûlée dont la reconfiguration est programmée, constitue la principale porte d'entrée du territoire depuis Rouen et Paris. Selon les tronçons, l'A 13 supporte un trafic de **48 000 à 29 000 véhicules/jour**¹, ce qui constitue des très loin le principal point d'accès.
- 2- **la RD 313 Bourgheroulde-Infreville/Elbeuf**, avec une moyenne de 7 500 véhicules/jour².

La géographie tend donc à concentrer les points de passage vers le nord et l'est, c'est-à-dire là où les trafics sont les plus importants. En comparaison, des deux axes nord-sud les plus importants (la RD 438/ex N 138, avec environ 8 400 véhicules/jour) et l'A 28 (avec environ 6 000 véhicules/jour seulement, mais avec une augmentation annuelle de 15 %) ne représentent qu'une faible part du trafic vers l'est.

Le troisième paradoxe du Pays du Roumois apparaît alors clairement : le Pays est ouvert, mais essentiellement vers les secteurs où l'intensité des trafics est faible. En revanche, vers l'est, là où se trouvent les grands pôles de service et d'emploi, l'accessibilité est plus restreinte : il existe un effet « frontière du nord-est », un « cône d'accessibilité contrariée » vers la vallée de la Seine.

C'est ainsi qu'un territoire de flux comme le Roumois, caractéristique historique du « Pays de Rouen », spécificité renforcée par l'A 13 et plus récemment par l'A 28, n'est pas pour autant un territoire sans frontières. Le couple « infrastructures/accessibilité » n'y fonctionne pas dans tous les sens.

Cette réalité conduit à plusieurs conséquences :

- d'une part, et de façon évidente, à des **risques de saturation**, notamment vers l'A 13.
La reconfiguration du carrefour de Maison Brûlée par le Département de Seine-Maritime devrait faciliter l'écoulement des trafics, tout en créant des opportunités d'aménagement, mais la question reste posée à long terme.
Il en va de même des trafics sur la RD 313, dont l'écoulement sera de plus en plus problématique si les migrations domicile-travail Roumois/Elbeuf continuent de se développer au rythme actuel.
- d'autre part, la « **proximité contrariée** » avec la vallée de la Seine à l'Est ne recèle pas que des **désavantages** : les infrastructures modernes (A 13) permettent (malgré le coût des péages...) un temps d'accès court, une valorisation économique, notamment au travers de la logistique et du commerce, mais n'interdisent pas le maintien d'une certaine « intimité » du Roumois qui cumule donc ainsi :
 - les avantages des flux économiques de personnes et de marchandises (mais également des nuisances...)
 - et les avantages d'un territoire aux spécificités affirmées, à l'abri de sa ceinture fluviale et forestière.

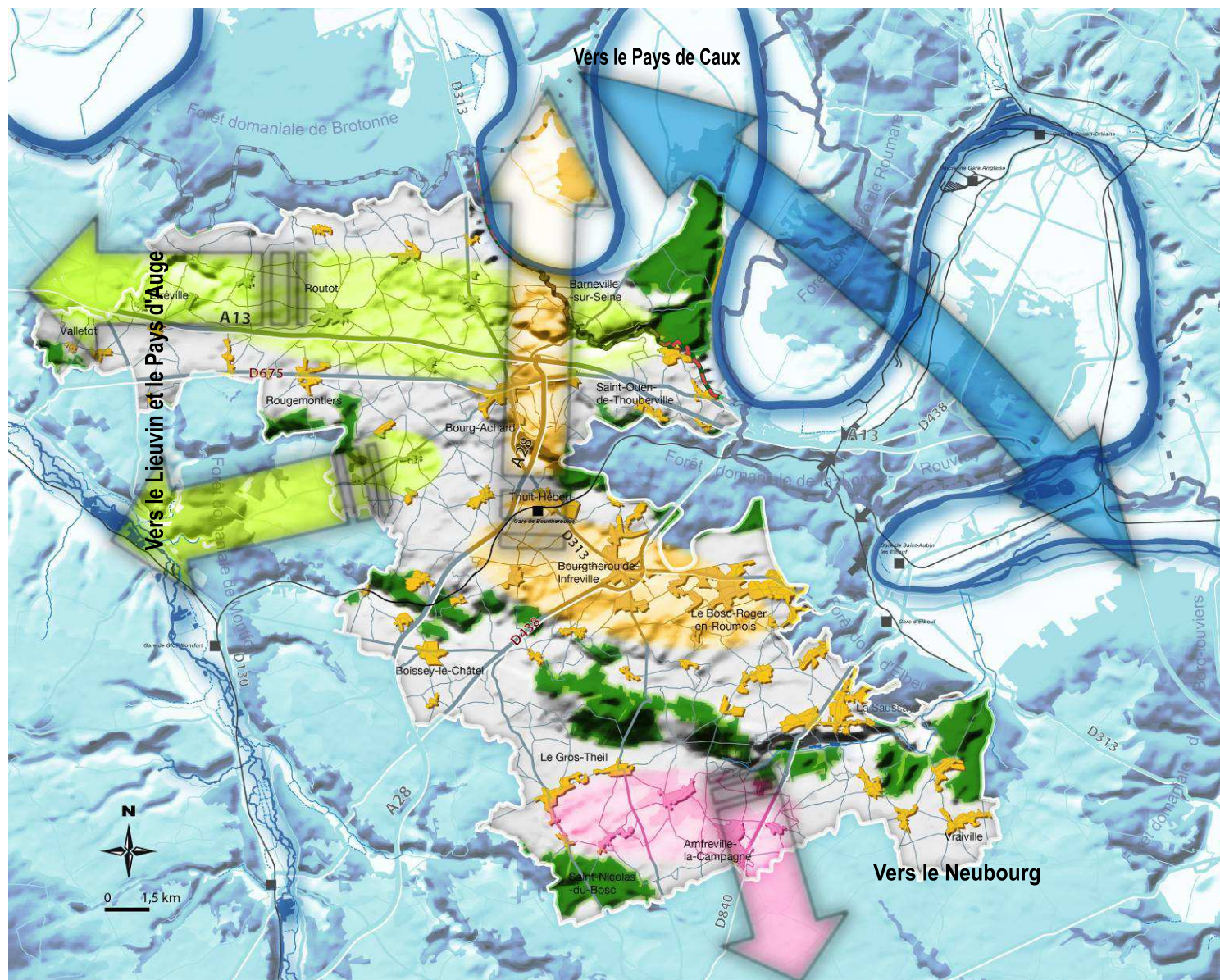
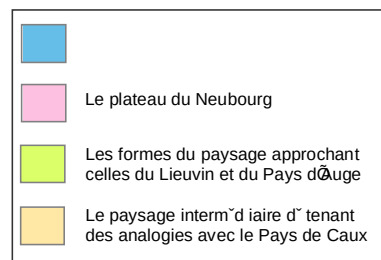
¹ Moyenne Journalière Annuelle (MJA), 2005

² Moyenne journalière mensuelle, 2006

Carte :

Les influences paysagères

Source : PROSCOT, 2008



Une identité roumoise ?

Ce caractère d'intimité du Pays (par rapport aux grandes agglomérations voisines) est-elle pour autant constitutive d'une véritable « identité » roumoise ?

On a vu que le caractère rural du Roumois a été, pour l'essentiel préservé. Mais ce caractère rural ne présente cependant pas une unité interne forte, qui serait susceptible de fournir les éléments d'une « typicité roumoise » spécifique.

Les grands secteurs paysagers du territoire se rattachent essentiellement aux grandes entités environnantes : Lieuvin et Pays d'Auge vers l'est, Pays de Caux au nord, influence du Plateau de Neubourg, de la vallée de la Seine ; le Roumois constitue donc un milieu de transition entre grands espaces paysagers, dont la juxtaposition progressive constitue un cadre de vie de qualité, mais qui n'est constitutive d'une identité que par défaut.

Les grandes continuités naturelles (forêts), qui bordent souvent le territoire mais ne le pénètrent pas profondément, générant des enjeux de lisière forts, et les secteurs emblématiques de la biodiversité du Roumois (en particulier le « corridor sud, de la Seine à la Risle), participent d'une valorisation du territoire, sans créer de contraintes trop prononcées sur de vastes secteurs. Elles aboutissent cependant à mettre en évidence le « plateau du Roumois » qui surplombe la Seine, comme un espace de « transition douce » dont l'unité est fournie par le relief « d'entre Seine et Risle » et par l'occupation humaine qui en a façonné les contours tout en faisant peser le risque d'une uniformisation trop prononcée de ses entités paysagères.

L'absence de cours d'eau significatif à part l'Oison – fait rare pour un territoire Normand de cette surface – participe également de cette fonctionnalité du plateau du Roumois, en tendant à le constituer comme un ensemble peu entaillé, ce qui ne facilite pas la gestion du cycle de l'eau, avec des risques quant à la qualité (turbidité) des masses d'eau, mais également comme un ensemble distinct, au débouché de la vallée de la Seine, à l'articulation entre pays d'élevage et de bocage à l'ouest de la Risle et pays de grande culture au sud et à l'est.

Comme on le voit, le Roumois ne se laisse pas appréhender facilement. Plus que d'une typicité ou d'une identité roumoise, il faut parler d'une ambiance d'intimité liée à la variété des paysages, au mode d'occupation humaine, et à la géographie qui fait que le plateau du Roumois, « protégé » par les forêts du nord-est, et par la Seine, ne saurait se réduire aux approches périurbaines des agglomérations qui cependant le bordent.

Cette situation présente des avantages : proximité des pôles d'emploi qui, malgré le développement économique local, font vivre la majeure partie de la population ; proximité de l'ambiance rurale et campagnarde, qui prévaut dans chaque commune du territoire, y compris dans les plus importantes.

D'une certaine façon, la spécificité du Roumois est dans cette « opposition douce » des contraires urbains et campagnards. On voit que le maintien de cette spécificité n'est pas chose aisée, puisqu'il résulte de « réglages fins », que le SCOT devra sans doute préciser et décliner. Cette déclinaison, cependant, pourra s'appuyer sur un développement récent qui n'a pas remis en cause les équilibres fondamentaux et qui procure une certaine liberté de choix dans la fixation des objectifs futurs du Pays.



Seconde partie

▣ Les perspectives du Pays du Roumois : du rural au urbain

Les grands enjeux du territoire

Après avoir synthétiquement analysé la situation et la dynamique du Pays du Roumois, il convient de rassembler les différents enjeux soulevés par le diagnostic, afin d'évaluer le « champ des possibles » laissé au SCOT pour fixer les objectifs des politiques publiques d'aménagement.

Il apparaît opportun d'exposer ces enjeux, qui vont être examinés analytiquement dans chaque chapitre thématique, de façon à la fois synthétique et transversale, c'est-à-dire en favorisant les interactions et les convergences afin d'autoriser la poursuite de la procédure d'élaboration du SCOT et notamment l'émergence de scénarii globaux d'évolution, puis d'un projet d'aménagement et de développement (PADD).

Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments de ces enjeux:

Problématiques	Eléments du diagnostic
Modes de développement	La croissance du territoire du Roumois a été vive dans la dernière période, assise sur un développement de la population et de l'emploi à parité entre croissance sur place et utilisation de la proximité avec les pôles de Rouen et d'Elbeuf. Ce développement n'a cependant pas permis de réduire la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur, en raison d'une valorisation économique modeste des activités de service aux entreprises et des fonctions résidentielles. La croissance du Roumois s'inscrit donc dans la division entre villes-centres et périphérie, avec des conséquences en termes de consommation de ressources, mais également avec une capacité locale non négligeable, liée en partie à l'ancienneté et à l'efficacité de l'organisation territoriale du Pays.

L'équilibre du territoire	L'équilibre du territoire, c'est d'abord l'équilibre global avec une économie vivante (malgré un taux d'emploi qui se dégrade légèrement) et une mixité, notamment générationnelle, liée à un vieillissement de la population limité par l'arrivée déjà ancienne d'actifs en âge de procréer. L'équilibre entre les différents secteurs du territoire, compte tenu du développement récent, a cependant tendu à reculer, avec un « arc de croissance » au nord-est, autour des deux pôles principaux de Bourgtheroulde-Infreville et de Bourg-Achard, non loin des deux échangeurs autoroutiers, et des secteurs ouest et sud présentant une moindre capacité de développement et un niveau d'équipement plus faible.
L'économie des flux	Le mode de développement se traduit par un accroissement rapide des flux de toute nature, et notamment des déplacements liés à l'emploi, aux loisirs, et au transit des personnes et des marchandises au travers des routes et des deux autoroutes. L'économie du Pays du Roumois est donc pleinement intégrée à « l'économie des flux » dont il tire un avantage certain, d'autant que ces flux – malgré des nuisances indiscutables quant à la qualité de l'air et au bruit – n'ont pas modifié l'aspect général du territoire. Cette réalité se marque par la place de la logistique dans l'économie du Pays du Roumois ; elle se marque également par l'importance des problématiques de transports et de déplacements, avec : ○ des risques de saturation des grands axes, ○ des difficultés à proposer une offre de transports collectifs rendue difficile par : ▪ la faible densité générale du territoire, ▪ l'absence de pôle urbain important, ▪ la faiblesse de l'offre ferroviaire (inexistence statistique de la seule gare du territoire : Thuit-Hébert) ▪ la difficulté de qualifier dans ce cadre un pôle de rabattement à l'échelle du territoire (Maison Brûlée, gare d'Elbeuf... ?).
La liberté de choix	La liberté de choix des habitants du territoire est évidemment liée à leurs niveaux de revenus, souvent plus élevés que les moyennes départementales. En revanche, l'extériorité au territoire des grands pôles de service et d'emploi, qui conduisent à des temps d'accès élevés, représente une limitation de cette liberté. Dans ce cadre, le développement des activités commerciales et résidentielles, tel qu'il est actuellement envisagé, constituerait un développement intéressant pour les habitants du territoire. Cette limitation est également perceptible dans l'offre de formation, qui conditionne la forme du développement économique.

	Les lycées sont tous extérieurs au territoire. Le projet d'un « lycée du Roumois » peut être rappelé dans ce cadre, comme moyen de dynamiser tous les parcours de formation dans le territoire, sous réserve d'une bonne adaptation des formations aux demandes.
La qualité du cadre de vie	Le cadre de vie, qui résulte d'une combinaison spécifique des atouts environnementaux et paysagers, des sites urbains et des services disponibles dans le territoire, est le principal atout du Pays du Roumois (cf Etat Initial de l'Environnement). Sans être exceptionnelle, la diversité des milieux – qui ne crée pas des contraintes lourdes d'aménagement - peut être valorisée au service du développement du territoire. De ce point de vue, la question de la gestion des lisières des bois et forêts, de l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations, des urbanisations linéaires mal maîtrisées, du risque d'uniformisation des paysages (par exemple : recul du bocage) doit être appréciée avec soin, tout comme celle de la qualité des eaux qui représente sans doute à terme le principal enjeu environnemental du territoire.

1



Les évolutions récentes et les besoins

La croissance déjà ancienne du Pays du Roumois crée, dans les conditions que nous venons de décrire, un certain nombre de besoins que le SCOT devra prendre en compte, en fonction des objectifs qui seront déterminés pour le moyen et le long terme à l'échelle du territoire.

Ces besoins appartiennent à plusieurs catégories :

- ceux qui sont liés à la relative fragilité de la population active et à la dépendance économique du Roumois vis-à-vis des pôles économiques extérieurs.

La création d'emploi, que le projet d'extension du parc d'activités du Roumois doit dynamiser, et qui peut s'appuyer sur des opportunités en termes de services opérationnels aux entreprises et d'économie résidentielle, représente un besoin fort, notamment pour l'équilibre du territoire et pour sa capacité à éviter la « banlieurisation » ou la transformation en territoire purement résidentiel.

Dans le même temps, il faut souligner **la convergence, dans le Roumois, des problématiques économiques et de population** : en l'absence de réserves mobilisables (taux d'activité déjà élevé), l'accroissement équilibré des capacités économiques suppose un développement démographique donc résidentiel.

Dans ce contexte, le mode de développement du Pays du Roumois s'accommoderait mal d'une diminution importante de son rythme de développement.

- En revanche, **la qualité du développement** est une question qui se pose avec acuité, et, sur ce terrain, la liberté de choix du territoire est entière.

La question du développement qualitatif est posée dans les domaines des nouvelles urbanisations (insertion paysagère, qualité urbaine et architecturale), dans celui de la gestion des lisières forestières, des équipements d'assainissement, de la gestion de la qualité des eaux, des paysages naturels et urbains.

Dans ce cadre, la valorisation de l'environnement du Pays du Roumois constitue une dimension essentielle, comme relais de croissance résidentielle, mais également économique, à l'échelle du Pays.

Une mention particulière doit être réservée à la variable purement résidentielle du développement du Pays du Roumois : si la situation s'est récemment améliorée, le confort des logements anciens reste une question problématique, qui se marque, notamment dans l'ouest du territoire, par des éléments d'abandon du bâti très préjudiciables à l'image du Pays.

La question du développement qualitatif est posée avec **une acuité particulière pour ce qui est des équipements et des services** : le niveau de services du Pays du Roumois n'est pas inférieur à la moyenne départementale, notamment pour les services de base. On peut même constater, récemment, la création de services nouveaux.

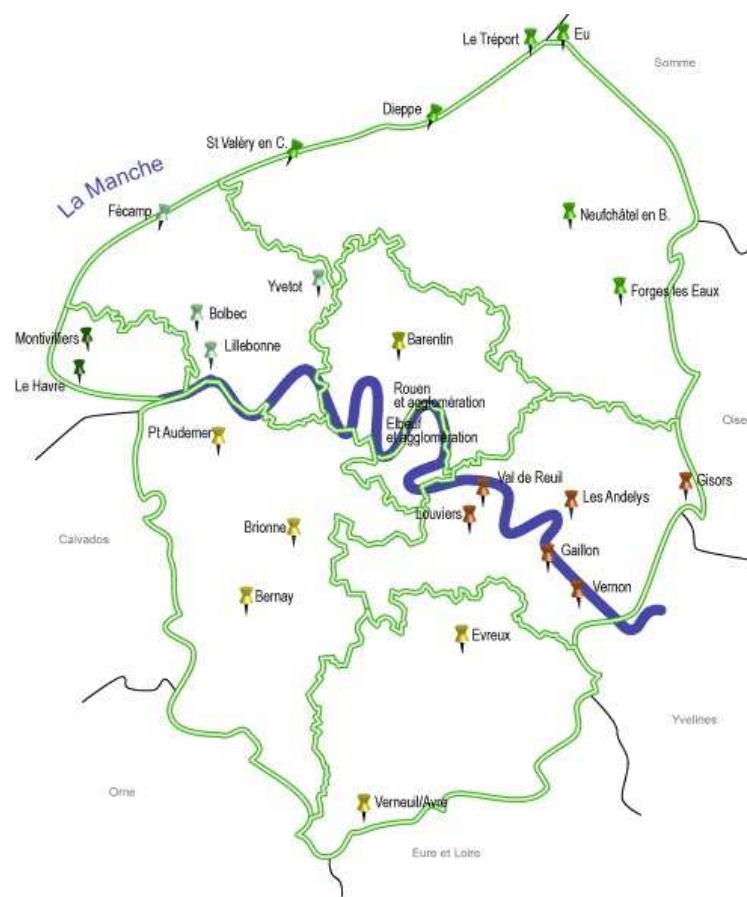
Mais la spécificité du Pays du Roumois comme territoire proche d'une grande agglomération, c'est que le niveau de services recherché n'est pas celui d'une zone rurale que le Pays du Roumois est cependant resté.

A droite :

Tableau des équipements des communes du Pays du Roumois, et comparaison avec un territoire de référence (la Haute-Normandie rurale) – source : INSEE, inventaire communal

En bas :

Les lycées en Haute-Normandie – source : Inspection Académique 27



Nature des équipements des communes du pays du Roumois

Équipements	Part des communes équipées (en %)	Éloignement de la population à l'équipement (en km)	PAYS DU ROUMOIS Part de la population desservie sur place (en %)	RÉFÉRENCE PAYS (1) Part de la population desservie sur place (en %)
Gamme de base				
Alimentation générale	25,0	2,3	50,7	60,3
Réparation automobile	28,3	3,0	49,8	64,6
Maçon	50,0	1,9	66,8	69,0
Menuisier - Plombier	60,0	0,7	84,5	80,6
École primaire (publique ou privée)	41,7	0,8	72,5	71,5
Bureau de tabac	38,3	1,6	66,5	67,9
Gamme de proximité				
Boucherie, charcuterie	25,0	2,0	55,9	55,8
Boulangerie	30,0	1,3	61,6	60,5
Bureau de poste	15,0	3,0	36,8	52,3
Station service	21,7	2,9	47,0	52,2
Salon de coiffure	21,7	2,5	48,9	52,1
Électricien	23,3	3,7	38,6	55,2
Infirmier	20,0	2,5	50,6	50,2
Médecin généraliste	21,7	2,4	51,8	53,5
Pharmacien	18,3	2,4	47,9	47,3
Plâtrier, peintre	25,0	3,7	43,0	54,9
Gamme intermédiaire				
Ambulance	11,7	4,2	32,9	38,1
Magasin de chaussures	3,3	6,9	13,8	31,0
Collège	6,7	4,2	21,7	33,3
Dentiste	15,0	3,2	43,9	40,4
Droguerie	6,7	5,3	20,3	35,9
Magasin d'électroménager	8,3	7,5	26,1	33,6
Banque	10,0	4,3	27,9	36,2
Gendarmerie	5,0	6,5	12,4	32,7
Librairie, papeterie	10,0	4,7	30,6	38,5
Masseur-kinésithérapeute	13,3	3,7	38,6	42,8
Magasin de meubles	1,7	9,2	6,5	24,8
Notaire	8,3	5,2	20,7	30,8
Perception	5,0	5,1	18,8	30,2
Pompiers	10,0	4,6	22,8	40,6
Supermarché	8,3	5,1	26,5	34,9
Magasin de vêtements	5,0	8,0	18,2	35,6
Vétérinaire	3,3	5,8	13,8	29,9
Gamme supérieure				
Cinéma	0,0	16,3	0,0	17,7
Hôpital	3,3	11,0	13,8	16,5
Laboratoire d'analyses médicales	0,0	13,3	0,0	22,2

Sur ce point, le développement de l'intercommunalité et du Pays a très largement contribué à améliorer la situation.

Cependant le niveau d'équipement et de services du Roumois n'est pas encore tel qu'il puisse constituer un élément de différenciation par rapport à d'autres territoires de l'Eure ou de la Seine-Maritime.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'enseignement et la formation, mais également, dans une moindre mesure (en raison des efforts déjà réalisés sur ces plans), pour ce qui concerne les services à l'enfance et aux personnes âgées. Cela est également vrai en ce qui concerne l'accès à l'information et aux équipements numériques (par exemple : haut débit et très haut débit internet).

Cela concerne également **les ressources urbaines disponibles sur le territoire** : le besoin en équipements et en services débouche naturellement sur un besoin d'affirmation du rôle de Bourg-Achard et de Bourgheroulde-Infreville comme pôles de centralité à l'échelle du territoire, mais également sur un besoin de renforcement des pôles de proximité.

Cela concerne enfin les **transports collectifs**, qui constituent indéniablement un défi pour le territoire, d'autant qu'aucune solution n'est aisée et ne s'impose nettement.

Il faut noter à ce propos l'intérêt des **problématiques touristiques** : outre leur intérêt économique direct ou indirect (emploi, développement économique), elles constituent enjeu pour tout le territoire, car le niveau de services nécessaires au développement touristique, même de faible ampleur (en dehors des équipements dédiés comme les hébergements), constitue un aiguillon pour une hausse du niveau général des services du Pays et participe de l'accroissement des « aménités » utilisées par tous, touristes et résidents.

Les mutations en cours et les objectifs du SCoT

En réalité, ces besoins correspondent à **un début de mutation du Pays du Roumois** : territoire rural, son développement récent a créé des attentes ; la poursuite du développement du Roumois – dont on a vu qu'elle représentait un enjeu fort pour l'ensemble du territoire – suppose désormais de pouvoir offrir les « aménités » et le mode d'organisation habituellement proposés dans des espaces plus urbains.

La « ville à la campagne » est sans doute une utopie. Mais l'offre d'un mode de vie correspondant aux jeunes actifs que le territoire a attirés et souhaitera sans doute continuer à attirer à l'avenir, conjuguée au maintien d'un cadre de vie attractif car rural, représente sans doute le principal enjeu à long terme pour le Pays du Roumois.

Ce mode de vie – qui n'est pas nouveau, car il existe déjà dans la façon des habitants anciens et nouveaux de « vivre le territoire » - est généralement désigné par le vocable « **rurbain** »¹. Le Roumois en constitue sans doute un très bon exemple.

¹ Néologisme apparu en 1976 à partir de *rural* plus *urbain* (G. Bauer et J-M Roux : « La rurbanisation ou la ville éparpillée », édition du Seuil, Paris 1976), et qui désigne le processus de "retour" des citadins à partir de la fin des années 60 et le début des années 70 dans des espaces qualifiés de ruraux. La « rurbanisation » est généralement considérée comme la conséquence à la fois d'un "désir de campagne", et de la disponibilité de l'automobile conjuguée à l'amélioration des moyens et des voies de communication.

A droite :

Tableau des équipements sportifs, culturels et touristiques des communes du Pays du Roumois, et comparaison avec un territoire de référence (la Haute-Normandie rurale)

source : INSEE, inventaire communal

Nature des équipements des communes du pays du Roumois			
Équipements	Part des communes équipées (en %)	PAYS DU ROUMOIS Part de la population desservie sur place (en %)	RÉFÉRENCE PAYS (1) Part de la population desservie sur place (en %)
SPORTIFS			
Centre équestre	10,0	18,5	19,4
Installation sportive couverte	13,3	35,3	46,5
Piscine couverte	0,0	0,0	17,6
Piscine en plein air	0,0	0,0	12,6
Tennis couvert	8,3	28,3	36,2
Tennis plein air	43,3	67,5	67,1
Terrain de grands jeux	30,0	46,5	70,6
Terrain de petits jeux	38,3	50,3	62,6
CULTURELS			
Bibliothèque fixe	23,3	49,0	54,8
Centre aéré	18,3	44,7	47,2
Cinéma	0,0	0,0	17,7
Discothèque dancing salle de jeux	8,3	17,5	17,3
Salle de spectacle	10,0	22,4	25,4
Salle polyvalente	63,3	82,2	76,6
Bibliobus	23,3	38,2	29,2
TOURISTIQUES			
	Capacité d'accueil (en places)	PAYS DU ROUMOIS Part du pays du Roumois dans la référence pays (en %)	RÉFÉRENCE PAYS (1) Capacité d'accueil (en places)
Aire naturelle de camping	0	0,0	892
Camping homologué (1 à 4 étoiles)	135	1,4	9 651
Camping à la ferme	0	0,0	341
Gîte rural	143	5,2	2 738
Hôtel non classé	20	1,9	1 030
Hôtel homologué de tourisme	27	0,8	3 591
Chambre d'hôtes	77	4,7	1 648

De ce point de vue, la trajectoire actuelle du Pays du Roumois peut être considérée comme allant « du rural au rurbain », et le SCOT, dans ce contexte, devra sans doute en tirer toutes les conséquences, en termes d'urbanisme et d'aménagement.

Ces enjeux sollicitent surtout ce que le Pays du Roumois a déjà le plus développé : sa capacité d'organisation au travers de son affirmation territoriale ; conjuguée à une liberté de choix non négligeable dans la décision publique, en raison d'une situation globalement favorable et d'une « trajectoire de croissance » récente et équilibrée, cette variable permet d'envisager avec ambition les objectifs pour le futur et les moyens de « faire vivre » le Roumois dans un contexte nouveau.



Post-face

▣ Perspectives...

Les questions soulevées dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement peuvent également être envisagées au travers de l'analyse de la durabilité du mode de développement du territoire en utilisant la grille d'analyse des **trois « piliers » du développement durable (social, économique, environnemental)** ou plus exactement en utilisant l'interaction entre social, économique, et environnemental :

- A l'articulation du social et de l'économique, se trouve posée la question du **mode de développement du Pays du Roumois** : la croissance a-t-elle été (et doit-elle être) purement résidentielle, ou bien a-t-elle été équilibrée entre développement résidentiel et emploi ?
- A l'articulation entre le social et l'environnemental, **la dualité urbanité/ruralité** apparaît : la consommation de ressources environnementales propres à la ville est-elle applicable au territoire ? la ruralité est-elle en train de s'effacer ? au contraire, une « rurbanité » est-elle en train d'apparaître, combinant cadre de vie préservé et niveau de services habituellement trouvés en ville ?
- A l'articulation entre l'économique et l'environnemental, la question de **l'organisation spatiale du territoire** est fondamentale : « l'évolution contrariée » vers l'agglomération de Rouen/Elbeuf est-elle une donnée de longue haleine ? les spécificités du Pays du Roumois, qui sont souvent le produit de cette accessibilité différentielle, peuvent-elles (ou doivent-elles) perdurer ?

C'est bien le caractère ambivalent et ouvert de ces questions qui va orienter le processus de SCOT et de détermination du projet de territoire :

En effet, le développement du Pays du Roumois est pour moitié lié à sa situation de proximité d'une grande agglomération et à ses ressources et à son activité propres. Ce relatif équilibre du développement ouvre le « champ des possibles » et donne une capacité de décision importante.

Il en va de même de la ruralité du Pays : elle constitue sa spécificité, mais elle peut également évoluer dans un sens ou un autre, en fonction des décisions qui seront prises. L'accessibilité du Pays depuis l'Est peut être un point d'appui pour une insertion dans « l'économie des flux », ou l'inverse, selon que l'on privilégiera l'identité roumoise ou son intégration dans un ensemble économique plus vaste...

Comme on le voit, le champ de la décision politique – qui trouve son expression dans le PADD du SCOT – est à la fois fondamental dans ses implications et pourra s'exercer dans le même temps avec une relative liberté compte tenu de ce qui a été réalisé dans le Pays dans la dernière période. A l'aune des réalités relevées dans le diagnostic, les décisions d'organisation du Pays seront primordiales pour assurer le développement du territoire et la prospérité de ses habitants actuels et futurs...